

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. YVES G. ARCHAMBAULT, président
 Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE
Avant-projet de
POLITIQUE DE PROTECTION
ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 3 mai, à 19 h
Église Notre-Dame-des-Neiges
5320, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 MAI 2004	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT	
CORALIE DENY	2
LES AMIS DE MEADOWBROOK	
AVROM SHTERN	9
VAL ROSSER	19
JOHN FRETZ	20
JACK CABOT	25
LES AMIS DE LA MONTAGNE	
SYLVIE GUILBAULT, MARIE-ODYLE TRÉPANIER	29
CENTRE DE LA MONTAGNE	
ÉRIC RICHARD	40
CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE	
CÉLINE MARTIN, OLIVIER PELLETIER	44
ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST	
JACQUELINE MONTPETIT	50
UNION QUÉBÉCOISE DE CONSERVATION DE LA NATURE et FLORA-QUEBECA	
KIM MARTINEAU	54
PIERRE VALIQUETTE	58

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Bonsoir! Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience qui porte sur l'avant-projet de
Politique de protection et de mise en valeur des espaces naturels.

10 Contrairement à la première partie d'audiences qui s'est déroulée respectivement les 30
mars, 5 et 6 avril, l'audience de ce soir va être entièrement consacrée à l'audition de vos
mémoires et, ainsi donc, à l'expression de vos opinions. It's no longer the time to ask questions
but to express yourselves.

15 Nous avons des règles très simples en cette deuxième partie. Comme vous voyez, le
promoteur n'a plus sa table. Nous sommes là pour vous entendre. Donc, vous vous présentez
une fois. Je vous annonce qu'il y a onze inscrits, ce soir. Alors, même en allant très vite et en
prenant un maximum de 20 minutes total par intervenant en moyenne, ça nous place à quelque
part comme 11 h. Alors, donc, on apprécierait que vous vous limitiez surtout dans la partie
expression de vos mémoires; on les a lus, vos mémoires, on les a eus à l'avance, sauf pour un
cas ou deux. Donc, on préfère consacrer du temps à discuter avec vous pour élargir le débat.

20 Of course, you may address the Commission in the language of your choice, as long as it
is French or English.

25 Il y a un registre d'inscrits, où vous pourrez vous inscrire pour une présentation verbale si
vous n'avez pas signifié votre intention au préalable. Le registre sera ouvert jusqu'à 9 h et, à 9 h,
il sera fermé.

30 Comme à la première partie, je suis accompagné de madame Hélène Lauzon, qui est
commissaire. Je suis moi-même commissaire à l'Office. Monsieur Sylvain Provost est analyste.
À la table du registre à l'arrière, on reconnaît monsieur Luc Doray, qui agit également comme
secrétaire de la commission et monsieur Jean-François Lévêque.

35 Vous avez noté, sous l'habile direction de monsieur Richard Bergeron, que toute
l'audience va être enregistrée, et comme nous avons la chance d'avoir madame Lise
Maisonneuve, ça veut également dire qu'il y aura une transcription des notes sténographiques de
l'audience de ce soir.

40 Je vous indique également que tous les mémoires, aussi bien ceux qui ont été déposés la
semaine dernière, soit le 25 avril à Sainte-Anne-de-Bellevue et le 27 avril à Rivière-des-Prairies,
sont sur le site de l'Office. Les mémoires de ce soir seront également sur le site après leur dépôt
formel. Et nous avons également trois mémoires qui sont déposés mais qui ne seront pas lus en
séance. Il s'agit du mémoire du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal dont nous avons
déjà copie et on nous a également annoncé deux autres mémoires, soit un mémoire émanant de
l'Université de Montréal et un dernier de la part de Héritage Montréal.

45

À la fin, comme c'est de mise lors d'une audience où nous recevons les mémoires et donc l'expression des opinions, nous donnons un droit de rectification aux représentants de la Ville chargés du dossier. Ce droit de rectification ne s'applique que pour permettre de corriger certaines erreurs qui se seraient glissées dans les rapports. Un exemple parmi d'autres: si, dans votre

50

rapport, vous indiquez que telle forêt n'est pas protégée, alors que, effectivement, elle est protégée, ça pourrait donner lieu à un droit de rectification, mais en aucun cas ce droit de rectification n'ouvre la porte à un quelconque débat que ce soit.

55

Alors, sans plus tarder, je cède la parole à madame Coralie Deny qui représente le Conseil régional de l'environnement. Bonsoir, madame Deny!

Mme CORALIE DENY :

60

Bonsoir! Le Conseil régional de l'environnement, donc, ça fait longtemps qu'on se préoccupe de la question des espaces verts en général. Dans notre mémoire, on fait état de différents documents que nous avons produits et qui se rapportent aux espaces verts, de façon générale, mais aussi aux milieux naturels. Donc, sachant le nombre de personnes qui vont passer, j'en dirai pas plus long.

65

Tout d'abord, nous voulons, c'est sûr, saluer cette démarche de projet de *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*. Il est bien évident qu'il y a beaucoup de menaces qui pèsent sur les milieux naturels, comme ça a pu être démontré auparavant, et également le fait qu'on est en milieu urbain, et donc les espaces verts et naturels sont en petit nombre, et ce qui nous reste surtout est assez faible.

70

Notre mémoire s'articule en cinq points majeurs. Tout d'abord, j'évoquerais la question du choix des écoterritoires. De façon globale, il est évident que le choix desdits écoterritoires, pour nous, nous semble tout à fait pertinent. Là-dessus, on n'a pas de critique à formuler. Mais on a quelques éléments complémentaires à apporter à ces écoterritoires. Notamment, trois points importants, qui nous semblent du moins importants.

75

80

Tout d'abord, le fait de dire que les dix écoterritoires ne comprennent pas tous les grands parcs montréalais. Alors, le premier point, ce serait d'intégrer la notion d'écoterritoire pour l'ensemble des grands parcs montréalais qui regroupent quand même plus d'une dizaine de grands parcs, dans lesquels, d'après nous, il y a à la fois des milieux naturels ou, sinon, un potentiel de développement de milieu naturel. Puis, là, on parle de milieu naturel soit d'espace boisé ou d'espace en rive. Donc, les espaces verts et bleus.

85

Le deuxième point concernant les écoterritoires, ce serait également de prévoir des mesures de restauration et de renaturalisation, cela pour augmenter à moyen et à long termes la superficie de milieux naturels disponible, surtout dans des sites déficitaires en milieu naturel. Et, là, on peut penser évidemment à la partie est de Montréal qui comparativement à l'ouest est

moins bien fournie. Par conséquent, c'est une mesure qui ne figure pas dans la Politique et sur laquelle nous aimerions insister.

90

D'autre part, le fait aussi d'augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal, pour nous devrait s'accompagner d'objectifs concrets, à savoir quelle est la superficie. La Politique devrait se doter d'objectifs de superficie à augmenter en termes d'espaces naturels protégés, puis également de nouveaux parcs.

95

Pour arriver à tout ça, ce qui nous a amenés au niveau de ces écoterritoires, donc la protection de ces zones sensibles de milieu naturel, c'est le fait qu'il est nécessaire de mettre en place très, très rapidement un règlement de contrôle intérimaire, au moins jusqu'à l'adoption du Plan d'urbanisme qui s'en vient, avec surtout l'adoption au niveau des chapitres d'arrondissement.

100

Par conséquent, on recommande fortement que ce règlement soit mis en place pour protéger jusqu'à l'adoption de ce Plan d'urbanisme, protéger les milieux naturels importants qu'on a déterminés dans ces dix écoterritoires.

105

Le deuxième point concerne les espaces bleus, et la première remarque qu'on aurait à faire, c'est que le document présent n'aborde pas suffisamment la question des espaces bleus. Pour nous, c'est un élément majeur. Montréal, c'est une île, entourée aussi d'îles à son tour et d'écosystèmes aquatiques importants, et sur lesquels il y a beaucoup de menaces. Alors, on peut penser à la navigation, que ce soit de plaisance surtout, les problèmes liés à ça, le battiage, l'érosion des berges, mais aussi, donc, le fait que des berges soient minéralisées et toute la destruction assez importante qui s'opère au niveau de la végétation en rive.

110

Par conséquent, ce que l'on recommande pour les espaces bleus, c'est vraiment d'avoir aussi des objectifs concrets d'augmentation de longueur de rives montréalaises qui sont à la fois renaturalisées et aussi publiques, parce qu'il nous apparaît qu'à Montréal, la longueur de rives publiques n'est pas suffisante et l'accès aux rives pour les Montréalais et Montréalaises n'est pas suffisant.

115

Par ailleurs aussi, le fait, de façon plus générale, que le document, donc la Politique, intègre la notion de gestion écologique des plans d'eau à Montréal et qui implique aussi les deux rives. Donc, c'est un élément majeur qui n'apparaît pas dans le document.

120

Le troisième point, c'est la question de la concertation qui est un point très important, qui a été abordé dans le document. L'approche qui est basée sur la concertation qui implique les groupes sociaux nous apparaît tout à fait pertinent.

125

Mais encore là, ce qu'on a vu à travers ce qui est proposé, c'est que le mode de fonctionnement, on a bien compris qu'il y avait un comité de gestion qui chapeautait dix comités techniques, donc un par écoterritoire, et à partir duquel pourraient être mis en place des comités de suivi dans lesquels se retrouveraient les groupes de citoyens et les groupes environnementaux, il y a un flou qui demeure, à savoir comment s'articulerait cette démarche-là et où, finalement, se situerait le rôle des groupes de citoyens et des groupes environnementaux.

130

Pour nous, il est primordial que ces groupes participent vraiment activement aux discussions qui sont relatives à la planification des écoterritoires et cela au début du processus.

135

Ce qui fait que nous, ce que l'on propose, c'est qu'au fond, au lieu d'avoir des comités techniques et de suivi, on propose qu'il y ait une table de concertation qui soit mise en place, qui regroupe l'ensemble de ces acteurs-là et qui soit permanente pour chacun des écoterritoires. Puis, là, on parle des dix mais aussi un potentiel autre puisque, comme on a dit, il y aurait ceux concernant les grands parcs et d'autres comme on va en discuter par après.

140

Ce que l'on propose donc, ce sont des tables de concertation qui, de ce fait-là, seraient un peu à l'image de ce qui est en train de se mettre en place pour le mont Royal. Donc, il y aurait tous les acteurs sur cette table, c'est-à-dire, à la fois les groupes sociaux mais aussi économiques et politiques.

145

Et dans la mesure où on a appris lors des séances d'information tenues lors des consultations publiques que cinq écoterritoires avaient déjà un comité technique qui était en place et, à ma connaissance, en tout cas, il n'y a pas de comité de suivi déjà en place, par conséquent, on demanderait que les étapes de concertation qu'on propose soient mises en place le plus rapidement possible, étant donné qu'il y a déjà un travail qui est fait dans au moins cinq écoterritoires.

150

L'autre bloc, c'est d'autres considérations qui ne rentraient pas dans une catégorie définie. Donc, on les a mis tout ensemble. Je vous en cite quelques-unes. Donc, rappeler qu'en effet, il est important d'intégrer dans cette Politique-là la liste de tous les parcs montréalais et de mettre de l'avant la volonté systématique de tous les protéger, cela indépendamment d'une échelle de valeur écologique.

155

Parce que dans le document, en page 5, on fait référence à cette possible échelle de valeur, à partir de laquelle seront déterminés quels sont les endroits qui devront être protégés. On considère que ces parcs, parce qu'ils sont des parcs, ils font partie des grands parcs montréalais, devraient faire l'objet d'une protection globale.

160

D'autres, comme le fait de définir aussi les trois zones, parce qu'on parle des trois zones: noyau, tampon et couloir, mais on n'explique pas quels sont les différents niveaux de protection. On peut s'attendre évidemment à ce que les niveaux de protection soient différents. Donc, que la Politique, finalement, vienne préciser ces niveaux de protection pour ces trois zones.

165

Également d'intégrer la notion de géomorphologie qui n'apparaît pas dans le projet de Politique. Parce qu'il y a beaucoup de démarches, on le sait, beaucoup de démarches qui sont en train de se faire au niveau politique, au niveau des démarches de Politique aussi de l'arbre, il y a également le Plan d'urbanisme qui est un projet qui est déjà sur la table, il y a un Plan stratégique de développement durable. Il y a également, au niveau de la CMM, des orientations.

170

175 Il y a un futur schéma d'aménagement qui va devoir être adopté par la Communauté
métropolitaine de Montréal.

Donc, finalement, de demander que cette Politique de milieux naturels soit vraiment
arrimée de façon très serrée avec toutes ces démarches qui sont très complémentaires. Il y a déjà
180 des éléments qui sont donnés dans le projet mais qui mériteraient peut-être d'être plus élaborés.

Un dernier point concerne des dossiers plus spécifiques, puis, là, ça fait référence
finalement aux dix écoterritoires, et ça a soulevé certains éléments de discussion et d'observation
pour nous.

185 Tout d'abord, de façon générale, Montréal, c'est une île, on l'a dit, mais autour de
Montréal, il y a quand même tout un archipel d'îles et, par conséquent, vraiment on insiste sur le
fait que l'ensemble des îles soit considéré sur le pourtour de Montréal.

190 Par ailleurs, l'île Sainte-Hélène nous apparaît importante. Il est évident que l'île Sainte-
Hélène n'est pas sur le territoire de Montréal, il est sur le territoire de Varennes – l'île Sainte-
Thérèse, pardon – il n'est pas donc sur le territoire de Montréal mais sur le territoire de Varennes.
En revanche, c'est un territoire très vaste, donc avec un potentiel récréatif important, des milieux
humides aussi importants et il se trouve à proximité de Montréal.

195 Par conséquent, ce que l'on demande, c'est que dans cette Politique soit affirmée la
volonté d'engager des discussions pour entamer en effet des discussions avec la Municipalité de
Varennes pour voir à développer la possibilité, avoir la possibilité de mettre en place un nouveau
parc sur ces îles-là et la protéger aussi, cette île-là.

200 D'autre part, on fait référence aussi à l'ancienne carrière Miron, parce que le complexe
Saint-Michel est à la fois considéré comme un futur grand parc. Il est listé comme tel. Mais il ne
figure pas comme un écoterritoire. Or, en faisant référence à une de nos recommandations qui
était de renaturaliser, de voir à la renaturalisation et la restauration de certains milieux naturels
205 pour augmenter finalement la superficie, on considère qu'il serait important de créer un nouvel
écoterritoire avec cette ancienne carrière Miron, surtout qu'on fait référence à un écoterritoire qui
est la falaise Saint-Jacques, qui est un exemple tout à fait similaire d'un territoire qui était
minéralisé et abandonné, et qui a été renaturalisé et qui a donné le résultat qu'on voit aujourd'hui,
et qui permet d'en faire un écoterritoire.

210 Par conséquent, on considère que la carrière Miron pourrait faire l'objet également d'un
écoterritoire.

215 Le dernier point, c'est de tenir compte des friches industrielles et ferroviaires. Parce qu'on
considère que dans le concept de corridor, ça pourrait venir vraiment conforter les corridors verts
et que là réside un potentiel important au niveau des espaces verts. Voilà. C'était nos points.

LE PRÉSIDENT :

220 Merci beaucoup. Premièrement, vous avez listé un nombre assez impressionnant de travaux que vous avez produits dans divers comités, etc. Est-ce que ces documents sont tous disponibles sur votre site Internet?

Mme CORALIE DENY :

225 Oui, tout à fait. Puis on en a remis, je pense que vous avez le mémoire, que ce soit le mémoire sur le Plan directeur, ça, c'est à l'Office de consultation publique qu'il a été remis.

LE PRÉSIDENT :

230 Oui. Ça, il y a certains qu'on a reçus chez nous, mais il y en a d'autres...

Mme CORALIE DENY :

235 Oui. Tous les autres sont disponibles sur notre site Internet.

LE PRÉSIDENT :

240 D'accord. Je vous remercie. Dans votre mémoire, en page 4, vous parlez d'un règlement de contrôle intérimaire pour geler les projets immobiliers dans des foyers de biodiversité jusqu'à ce que le Plan d'urbanisme soit adopté. Est-ce que, quand vous parlez des foyers de biodiversité, vous faites allusion aux écoterritoires?

Mme CORALIE DENY :

245 Je fais allusion, en fait, ça revient aux trois zones qui ont été déterminées, qui se retrouvent dans des écoterritoires. Donc, ça fait référence à la zone vraiment sensible de valeur écologique importante.

LE PRÉSIDENT :

250 D'accord. Et ce règlement de contrôle intérimaire, est-ce que, pour vous, c'est un peu assimilable à un moratoire que vous demanderiez ou un règlement de contrôle intérimaire où les --
255 parce que la notion de règlement de contrôle intérimaire, c'est de bloquer le développement jusqu'à ce qu'une action ou un cadre réglementaire définitif soit inscrit. Donc, vous voudriez à toutes fins utiles un moratoire sur...

Mme CORALIE DENY :

260 Oui. Bien, c'est-à-dire ce serait en effet, comme vous avez dit, de bloquer jusqu'à temps que ce Plan d'urbanisme, dans lequel doivent s'inscrire quand même beaucoup d'éléments qui concernent les espaces verts de Montréal, de façon générale mais aussi de façon plus précise à travers les chapitres d'arrondissement, soit adopté.

265 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Maintenant, dans la page 6 de votre mémoire, vous recommandez que la Politique énonce clairement les usages permis dans les milieux naturels protégés. J'ai envie de vous relancer la question pour le bénéfice des gens qui ont conçu et qui vont continuer à bonifier cette Politique, quels devraient être ces usages, selon vous, puis en sous-question, en fait, comment concilier la conservation et la récréation ou l'usage sur un territoire?

Mme CORALIE DENY :

275 Il est certain que pour des milieux naturels, ce sont des usages extensifs. Alors, il y a tous les usages extensifs du type qu'on retrouve plus dans les parcs-nature. Mais également, il y a tout ce qui est lié aussi aux infrastructures qu'on met en place. Parce qu'il est évident que des parcs, puis là on pourrait prendre le cas du parc Jean-Drapeau qui devrait faire partie, d'après nous, d'un écoterritoire, étant donné que c'est un grand parc, ce parc-là subit beaucoup de contraintes au niveau de ses espaces verts et bleus, justement parce qu'il y a beaucoup d'activités qui vont, finalement, à l'encontre et qui sont assez contradictoires avec la protection des espaces verts et bleus, et qui posent beaucoup de contraintes.

285 Alors, dans le cas des activités possibles, c'est sûr que ça regroupe des usages vraiment extensifs du type promenade, vélo, etc. Mais c'est sûr que ce ne seront pas des usages extrêmement intensifs, je ne sais pas, moi, des terrains de tennis, des choses comme ça, qui devraient être installées.

LE PRÉSIDENT :

290 D'accord. Mais, néanmoins, c'est parce que vous recommandez d'augmenter les superficies des parcs et de créer de nouveaux parcs pour atteindre ce pourcentage d'espaces naturels. Ce n'est pas un peu antinomique de localiser ces activités-là dans ce qu'on appelle un parc, un parc urbain? Il ne s'agit pas de créer un parc national. On est en milieu urbain. Un parc, la notion de parc, dans l'imaginaire collectif, c'est plutôt axé sur des activités. Alors, je ne sais pas si...

Mme CORALIE DENY :

300 Si je comprends votre question, vous voulez dire si certaines activités vont à l'encontre de la protection des espaces...

LE PRÉSIDENT :

305 Non. C'est parce que vous recommandez que pour atteindre le 8 % d'espaces naturels, vous recommandez d'augmenter la superficie des parcs et de créer de nouveaux parcs. C'est parce que la notion de parc, dans son acception urbaine, généralement elle est plus axée sur l'utilisation par les citoyens qu'une réserve au sens strict.

310 **Mme CORALIE DENY :**

Mais je crois qu'il y a quand même beaucoup de niveaux de parcs. D'ailleurs, on le voit à Montréal. Il y a les parcs de quartier qui sont, en effet, très peu ou quasiment pas des milieux dit naturels. Il y a des espaces de jeux, etc. Il y a des grands parcs. Et dans ces grands parcs, il y a les grands parcs-nature qui sont des espaces importants.

315 Il est clair que quand je dis ça, ce n'est pas nécessairement l'ensemble de la superficie des parcs qui doit être ouvert pour tous les usages, mais c'est sûr que le parc est forcément un lieu public. Et Montréal est déficitaire en espaces publics. Mais je ne pense pas que ce soit contradictoire, il suffit juste de déterminer clairement quels sont les usages qu'on a le droit de pratiquer et d'autres dont on n'a pas le droit.

320 Mais il est certain que dans ces zones-là, il peut y avoir des zones de protection comme on en retrouve sur le mont Royal, comme on en retrouve dans les parcs-nature où des espaces sont voués à la renaturalisation et donc fermés au public. C'est fort possible que des zones nécessitent ce genre d'espace. Mais l'appropriation par la population locale est aussi une façon de protéger les espaces.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

330 À la page 5, vous référez au modèle de table de concertation. Est-ce que c'est possible d'élaborer davantage pour nous expliciter en quoi ça consiste exactement?

Mme CORALIE DENY :

335 Bien, c'est une table de concertation qui met à la même table, en fait, tous les acteurs. Alors, se retrouveraient, par exemple dans certains cas, les promoteurs, des groupes environnementaux – puis, là, s'assurer en effet que des groupes sociaux et environnementaux soient aussi, pas seulement représentatifs de la localité, mais comme ce sont des écoterritoires qui concernent aussi l'ensemble des Montréalais et Montréalaises, donc qui soient bien représentés – et puis les gens de la ville, des arrondissements qui soient sur une même table.

340 Parce que dans le projet, tel que c'est proposé, bien qu'il n'y ait pas beaucoup d'informations et de détails pour bien comprendre le processus, mais de ce qu'on en a compris, c'est qu'il y avait vraiment trois niveaux. Alors, le niveau de gestion avec les gens de la Ville, les

élus, mais ensuite les comités techniques sur lesquels on suppose que devraient se retrouver les promoteurs, les fonctionnaires de la Ville, etc., mais dans lesquels ne se retrouvent pas les groupes environnementaux et de citoyens.

350 Ce qui fait que, au fond, il y aura toujours un décalage de participation. Et, finalement, la problématique de savoir jusqu'où va le rôle de ces groupes de citoyens se pose. Parce que quand ils sont séparés, il est évident que à quel moment on les consulte, comment on les consulte, comment on prend en considération leur point de vue.

355 Ce qui fait qu'il nous semblait pertinent d'asseoir à la même table et, ça, dès le début, pour chaque écoterritoire, l'ensemble de tous ces partenaires-là. Et, à ce moment-là, de déterminer quels sont les enjeux, quelle est l'importance de cet écoterritoire, où se trouvent les points, de discuter, et, ensuite, d'établir une vision globale pour tous les acteurs de ce que doit être cet écoterritoire-là.

360

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Merci.

365

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, madame Deny.

Mme CORALIE DENY :

370

Merci.

LE PRÉSIDENT :

375

J'appelle maintenant les Amis de Meadowbrook. Bonsoir!

MR. AVROM DAVID SHTERN :

Mr. Chairman ...

380

THE CHAIRMAN :

Good evening.

385

MR. AVROM DAVID SHTERN :

... committee members, ladies and gentlemen, mesdames et messieurs.

390 The following presentation deals with Meadowbrook Golf Course, its protection and
enhancement. It is written by Wendy Dodge, she's right over there, of Montreal West, and me,
Avrom Shtern, of Cote St. Luc for Les Amis de Meadowbrook. And this environmental group was
previously called Golf, later changing its name to Les Amis in the late 1980s. And it was a
response to the development plans of Wentworth lands, which is called Meadowbrook Golf
395 Course, by Marathon Realities, the former real estate division of the recently dismantled Canadian
Pacific Limited Holding Company.

400 Les Amis has members from Ville St. Pierre, Montreal West, Cote St. Luc, NDG and
other areas. And some live adjacent to the golf course, like Wendy, and others do not, like
myself. We are now affiliated with the islandwide Green Coalition.

405 The goal is to secure and enhance Meadowbrook as an ecologically sensitive green
space, golf course, recreational area and buffer zone. Its preservation must be assured in a
comprehensive manner, taking into account adjacent properties bounded on the west by heavy
industries, toxic waste sites, railways and on the east by residential neighborhoods. The
protection of Meadowbrook will benefit flora, fauna and especially the human environment. All
these must be included in a comprehensive environmental protection plan.

410 Now, as you see, Wendy is showing you all these beautiful pictures that were taken of the
site, both in Lachine, and Ville St. Pierre, and in Cote St. Luc. As you may know, Ville St. Pierre
was once an independent city. So, I include Ville St. Pierre as well.

415 This is a shot that I took in 1991 of the little St. Pierre River, the south branch, the main
south branch. And this is a shot at the same time in the winter of a stand of poplars on the Cote St.
Luc side right near the St. Luc branch of the Canadian Pacific railway.

420 Meadowbrook covers 57 hectares or 141 acres or, if you wish, 6,285 yards or 574,47
meters. 31 hectares are in Cote St. Luc, Hampstead, Montreal West and 26 hectares in Lachine,
mainly formerly Ville St. Pierre. Before Ville St. Pierre had become part of Lachine, only about 2
acres were in Lachine proper. And that acreage was in the Cote St. Luc side, not in the Ville St.
Pierre side.

425 Historical profile. The site was originally used as farmland prior to being purchased by the
Canadian Pacific Railway for recreational purposes. This was about 1917. It was transformed in
an 18-hole golf course in the late 1930s and remains in use to this date as a public golf course.
And over the years, its name has changed from Canadian Pacific Recreation Club to Wentworth
Golf Club to the present name of Meadowbrook.

430 Meadowbrook's architectural design is also of significance and we have noted it in our
brief.

The patrimonial value. One of the tributaries of the historic St. Pierre River (Hochelaga
Settlement) is present on the southern part of the golf course as I showed you in this picture here.

435 Now, if you may, Wendy, bring this chart here. This is a map from the mid-1960s of the
City of Cote St. Luc. It doesn't show the entire trace of the branches of the little St. Pierre River.
However, it shows those parts that were in the City of Cote St. Luc. You see, the northern branch
was more in Montreal, north of the Cavendish underpass. Then at that time, in the developed
lands in Cote St. Luc and it's coming from Town of Mount-Royal area near Jean-Talon. And the
440 southern branch came from the Cote St. Catherine area passing by MacKenzie King park, there
was a forested area there.

The only part of it that's still above ground, that has not been capped, is in the southern
section of Ville St. Pierre/Lachine section. There is also a little tributary of the south branch in that
section. And what's really interesting is in that tributary, especially the dry beds, the dry riverbeds
445 that are still evident behind the Cote St. Luc shopping center. That is where friends of mine, who
lived in the City of Cote St. Luc before being developed, used to swim there, believe it or not,
even though right now it's a very polluted stream.

What we recommend is that although the southern branch of the little St. Pierre on the golf
450 course is very polluted and, according to the former MUC Environment Committee, it's rated IR=5
which is the most you can rate, we recommend that it should be revitalized and also it should
capture storm water overflow. And that may also encourage waterfowl, a migratory waterfowl to
nest there as well.

455 The next section, ecological value and biological diversity. Meadowbrook possesses
valuable visual and physical features as were seen in those pictures over there. There's a lot of
vegetation, topographical features including rolling hills, mature trees and water features. It's an
ecological zone for wildlife including fox, skunk, ground hog, hare, et caetera. And a wide variety
of birds nest there. Ducks roost in the early spring due to the availability of water runoff. And
460 Canada geese and other migratory birds use it as a way station.

There are many valuable trees present, some over 75 to 100 years old, including
basswood, white ash, black cherry and bitternut hickory. And according to Michel Labreque, a
tree physiologist of the Institut de recherche en biologie végétale in a report written on June 1st,
465 1994:

*«Le principal intérêt écologique du territoire réside probablement dans le rôle de tampon
qu'il joue...»*

470 **THE CHAIRMAN :**

Excuse me, Mr. Shtern.

MR. AVROM DAVID SHTERN :

475 Yes.

THE CHAIRMAN :

480 Time is of the essence as you may know.

MR. AVROM DAVID SHTERN :

485 Yes, yes, absolutely.

THE CHAIRMAN :

And I would like you to try to summarize.

490 **MR. AVROM DAVID SHTERN :**

Absolutely, absolutely. Another main interest that we have is the location of the golf course.

495 Could you please, Wendy, show the topographical map?

500 Between Mount Royal Park to the east, Angrignon Park to the south, and Bois de Liesse Park to the northwest, Meadowbrook is the only significant green space in the West End. It is as far west from central Montreal as Maisonneuve Park, a former golf course, is to Mont Royal's eastern slope.

505 All this white space here in St. Laurent, Dorval, Lachine, Cote St. Luc, all of it has been developed. It's no longer white green space. This is a topographical map from 1966, 1967 issued by the Canadian government. This space remains green. This space has been destroyed. Several golf courses like Hampstead, Summerlea and others like «Rove Hill», all have disappeared.

510 The main point is that the golf course is situated on the western border of the borough of Cote St. Luc, Hampstead, Montreal West and Ville St. Pierre. And this golf course is landlocked and only accessible from the east through Cote St. Luc Road. It's surrounded on three sides by railway tracks. It serves as a buffer zone for the residential areas of those mentioned areas from the industrial/rail yards in the Lachine and Cote St. Luc sectors. The railways tracks operate 24 hours a day.

515 The industrial activities on the other side in Ville St. Pierre/Lachine include automobile transfer compounds, chemical yards, high-tension wires, the future AMT Sortin commuter railroad coach yard, if the MUHC, the McGill University Hospital Complex is built. Furthermore, a recently announced zoning change in Lachine provides for new industrial installations just west of the Club House, including a soil contamination site and an asphalt plant.

520

What we want to stress is that the technological risk to Meadowbrook and its surrounding environment was recognized by MUC reports and also by resolutions passed by the City of Cote St. Luc.

525 Another important factor is the setbacks. In Ontario, the setback to railway lands and industrial sites is 300 meters. Here in Quebec, it does not exist.

530 Another major important factor is what your organization labels «l'interarrondissementalité», a very difficult word to pronounce, and continuous zoning. In this case, there is a conflict of zoning between the City of Cote St. Luc and Lachine borough. And it is imperative that neighboring boroughs be included in the decision making process with regards to the asphalt plant, with regards to Meadowbrook, with regards to the soil decontamination plant. It is not only a Lachine issue, with all due respect.

535 And I understand the economic imperative of Ville St. Pierre/Lachine, but we're also human beings. We're all human beings. There are people in Ville St. Pierre who are as much concerned about this issue as people from Cote St. Luc, Montreal West.

THE CHAIRMAN :

540 May I ask you to conclude now?

MR. AVROM DAVID SHTERN :

545 Yes, I will.

THE CHAIRMAN :

550 Please.

MR. AVROM DAVID SHTERN :

555 Absolutely. Just to say that there are other issues involved like recreational and tourism, meaning that there's a lack of golf courses in this area, plus the fact that Fairmont Realities, the owner of this land, uses Audubon Cooperative Sanctuary System rules on its other golf courses, but does not use it on Meadowbrook.

560 Pour conclure, Meadowbrook est un terrain vert écologique, un terrain de golf et un espace de récréation.

Meadowbrook sert comme les poumons du côté ouest.

565 Étant donné les vents de l'ouest, il sert comme une couche protectrice des quartiers résidentiels suivant: Ville Saint-Pierre, Montréal Ouest, Côte Saint-Luc, NDG, Snowdown et Hampstead.

570 Il les protège des rebuts toxiques - Anechimia, Norco, Enchère d'auto de Montréal - des usines industrielles comme Wajax, du projet d'asphalte Pavages Chenail, du plateau proposé de décontamination Dessau-Soprin et, finalement, de la cour de triage du chemin de fer Canadien Pacifique.

575 Meadowbrook est un milieu naturel d'importance contenant des arbres centenaires, un oasis de verdure avec des centaines d'oiseaux et d'animaux. Les Amis de Meadowbrook et la Coalition verte voulons que le terrain Meadowbrook reste un espace vert et public au nom des plantes, des créatures et des êtres humains.

580 In conclusion, we encourage the members of the Office de consultation to tour Meadowbrook and appraise its natural value and potential, and appreciate the great community need for this green space for the sake of the flora, fauna and human species.

Respectfully, me, Avrom Shtern, and Wendy Dodge. Thank you very much. Merci.

THE CHAIRMAN :

585 Thank you, Mr. Shtern. First of all, is there still a golf in operation at Meadowbrook?

MR. AVROM DAVID SHTERN :

590 Yes, there is. And the lease was renewed this year.

THE CHAIRMAN :

By?

595 **MR. AVROM DAVID SHTERN :**

By Fairmont Realities.

THE CHAIRMAN :

600 Fairmont Realities. You mention in your brief about Ontario guidelines on technological risks.

MR. AVROM DAVID SHTERN :

605 That's right.

THE CHAIRMAN :

610 Is it possible to get some documentation about that?

MR. AVROM DAVID SHTERN :

615 Yes. I could arrange that.

THE CHAIRMAN :

Yes?

620 **MR. AVROM DAVID SHTERN :**

I could arrange that.

THE CHAIRMAN :

625 Okay.

MR. AVROM DAVID SHTERN :

630 Those risks were most probably ... I'm not sure of the details, but they were most probably established after the Mississauga train derailment.

THE CHAIRMAN :

635 Okay. You talked about storm water at Rivière St-Pierre.

MR. AVROM DAVID SHTERN :

640 Yes.

THE CHAIRMAN :

And you referred to «indice de ruiss» number 5.

645 **MR. AVROM DAVID SHTERN :**

Yes.

THE CHAIRMAN :

650

What does that mean? Is it good or bad?

MR. AVROM DAVID SHTERN :

655

It's bad, it's very bad. In the little pamphlet that the City of Montreal issued a few years ago, under «fossé de golf Meadowbrook», it says:

«Il est clair qu'un égout pluvial ne devrait pas contenir d'eau sanitaire, surtout s'il est à ciel ouvert.»

660

THE CHAIRMAN :

Okay.

665

MRS. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

I would like to know, regarding the Fairmont environmental policy ...

MR. AVROM DAVID SHTERN :

670

Yes.

MRS. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

675

... are you reassured with this kind of policy or do you ...

MR. AVROM DAVID SHTERN :

Am I what?

680

MRS. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Do you have any guaranty about the application of this environmental policy on the golf course?

685

MR. AVROM DAVID SHTERN :

Do I have any guaranty?

690

MRS. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Yes.

MR. AVROM DAVID SHTERN :

695

What I am saying is that the City of Montreal should explore that on all its golf courses or all the golf courses on the island of Montreal or within the purview of the City of Montreal.

700

In terms of Fairmont itself, they only treat the golf courses that are associated with their hotels or the ones that they own directly. This one is owned by Fairmont, but it's not owned by Fairmont Hotels, it's owned by Fairmont Realty. It's the same company, but they treat it as merely a land to be developed and nothing else.

MRS. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

705

Okay.

THE CHAIRMAN :

710

So, you don't consider it a formal guaranty that the Fairmont group is the owner because ...

MR. AVROM DAVID SHTERN :

715

It is. It is the owner. It definitely is the owner. Fairmont inherited the site from the Canadian Pacific Limited Holding Company which was the only... in fact, Fairmont was the only one who didn't really succeed from Canadian Pacific. Fairmont is the former Canadian Pacific Holding Company. All the other constituent companies like Fording Coal, PanCanadian Petroleum which is now EnCana, CP Rail, CP Ships, et caetera, all those are independent

720

companies.

THE CHAIRMAN :

725

And their golf course management is not the same that they apply in their other properties?

MR. AVROM DAVID SHTERN :

730

That is correct, that is correct. In fact, they told me that they only take responsibility for the ones that they manage themselves. In fact, there are certain golf courses that they are associated with, for example one in the Caribbean that they don't own, but they have some kind of agreements with that they don't demand that the Audubon System is implanted.

MRS. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

735 And the reason is because they don't do that if they don't have any resort? Is that the reason why?

MR. AVROM DAVID SHTERN :

740 I'm not too certain. I think they only do it because it's more reasonable to assume that the ones that they own, that they'll take care of. The ones that they're associated with and don't own, well, they leave it up to others to consider.

MRS. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

745 Okay.

THE CHAIRMAN :

750 Thank you very much, Mr. Shtern.

MR. AVROM DAVID SHTERN :

755 Thank you very much. So, I will supply that document, track it down.

THE CHAIRMAN :

Thank you. You may address it directly to Mr. Luc Doray.

760 **MR. AVROM DAVID SHTERN :**

Yes, sure.

THE CHAIRMAN :

765 Thank you.

MRS. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

770 Sorry. I might have another question. Do you see any other way to protect this... instead of having a golf course, do you see any other...

MR. AVROM DAVID SHTERN :

775 Oh absolutely! As a park just like Maisonneuve Park, absolutely. I mean that would encourage more public participation. You can invite school kids to see the nature of that place. I

mean there's no reason why it should remain a golf course, but what we're arguing is that it should remain an open space.

780 **MRS. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :**

Thank you.

785 **MR. AVROM DAVID SHTERN :**

Thank you very much.

THE CHAIRMAN :

790 Mrs. Val Rosser. If you want to address the Commission, please come in front.

MRS. VAL ROSSER :

I'm not an expert.

795

THE CHAIRMAN :

That's okay.

800 **MRS. VAL ROSSER :**

I just came here ...

THE CHAIRMAN :

805

Good evening.

MRS. VAL ROSSER :

810 I haven't been to the initial consultation, so I don't know the details of everything we're doing here tonight. But when I heard that we were going to be talking about the protection of green spaces, I made it a priority to come here.

As a mother of a small child, I made a...

815

THE CHAIRMAN :

Could you speak closer to the microphone?

820 **MRS. VAL ROSSER :**

Oh! As a mother of a little child, I made an escape tonight to come here for an hour or so to say that, as a citizen of Montreal who's lived here... I've lived here all my life. The protection of green spaces is so important to me and to many in my community, you know? I guess I wanted to express that.

I think that the vibrancy of a city is related to the vibrancy of its green spaces. Like to me it's a priority. And any municipal government who prioritizes that, I will be behind and so will many in my community.

I also would like to make a special appeal. I'm for the protection of the St. Jacques escarpment because of its natural value and it's national potential. I hope that a group has spoken or will speak of the particularities of that particular green space, but I would like to urge that it be made into a protected eco-territory, and to say that also many members of my community are very much in support of this particular green space. We think it has a lot of natural value and we hope that its potential can be realized.

And that's about all that I have to say, just to thank you for giving me that opportunity. Thank you.

840 **THE CHAIRMAN :**

Thank you very much, Mrs. Rosser. And I'm sure that the City -- we will convey your testimony to the promoters. And as far as the St. Jacques escarpment is concerned, you know that it is part of the ten *écoterritoires* that have been identified in the document. Thank you.

Monsieur John Fretz, s'il vous plaît.

850 **M. JOHN FRETZ :**

Bonsoir, madame, monsieur! Je vous remercie beaucoup de m'accorder cette opportunité de présenter le Petit Saint-Pierre comme lieu historique et naturel. Je serai bref, n'ayez pas de crainte. Je me base sur le document que vous avez reçu. J'ai juste deux choses à ajouter. Premièrement, juste souligner que ce qui reste, c'est un bijou au niveau de sa location naturelle. Comme disait la personne qui était ici avant, c'était autrefois des *farmland* et, actuellement, cet aspect-là est conservé.

Cette rivière, dont le trajet est exceptionnel, débutant autrefois sur le versant du nord de la montagne, contournait les falaises Saint-Jacques pour finir dans le Vieux-Montréal. Deux choses pas mentionnées dans ce que je vous ai envoyé. Évidemment, c'est la faune. Moi, j'ai déjà vu des petits renards, il y a beaucoup d'oiseaux au printemps. À cause de la broussaille, ils ont laissé tout pousser vers les arbres. Il y a des canards qui restent même le long de l'hiver. Un

fait assez exceptionnel: est-ce que c'est la paresse ou l'intelligence? Peut-être que les deux se confondent. Parce que c'est très rare de voir des canards qui restent en hiver.

865

En hiver, beaucoup font de la planche à neige et du ski de fond dans ce vallon. Et cet aspect pourrait être formellement reconnu comme endroit public, surtout en hiver quand le terrain de golf est inactif.

870

On dit aujourd'hui que c'est difficile d'enseigner l'histoire aux jeunes étudiants. Ceci pourrait facilement -- je m'excuse.

875

Ce qui est intéressant, c'était le deuxième point, est le parc Toe Blake, nommé après l'ancien *coach* des Canadiens, juste à l'entrée de l'ouverture du ruisseau, qui pourrait être combiné d'une façon pour introduire le site avec une plaque commémorative qui, avec des archives, donnerait une idée de ce que c'était dans le temps et l'importance vis-à-vis la colonisation de Montréal et ses environs. Ça, j'avais pas mentionné. C'est comme, disons, ça pourrait être comme une entrée à tout ce petit vallon, parce que ça existe déjà, le truc Toe Blake. Donc, je reprends, je m'excuse.

880

On dit aujourd'hui que c'est difficile d'enseigner l'histoire aux jeunes étudiants. Ceci pourrait facilement inspirer l'imagination de mieux comprendre la vie économique d'antan et surtout expliquer la façon dont notre ville s'est agrandie et répandue par étapes dans les alentours: des bois devenus champs agricoles; des étendues devenues municipalités. L'exemple surtout des grandes influences historiques et sociologiques qui ont effectué ces changements.

885

Voilà. Le Petit Saint-Pierre est une opportunité d'achever beaucoup, sans grande dépense monétaire. Je pense qu'on pourrait faire énormément. Évidemment, il y a la possibilité de recherches archéologiques parce que c'est vraiment un surplomb sur Lachine. Sûrement, il y a des aspects de l'histoire, de la préhistoire aborigène de Montréal qui pourraient être là.

890

Je voulais vous signaler. C'était même seulement dans les années 60 qu'on a trouvé *the remains of the Hochelaga*, sur la rue Sherbrooke, on les voit à l'entrée de McGill. Donc, il y a beaucoup qui reste à être découvert, trouvé à Montréal. Quand je vois ce site du Petit Saint-Pierre, ça me donne un petit clic. Je ne voudrais pas le perdre. Naturellement, j'aimerais que tout soit gardé.

895

On dit que si c'est développé, ils vont canaliser ça, puis tout va disparaître. Et, pour moi, ce serait un désastre culturel, historique, à tous points de vue. Je pense que c'est important de préserver ces restants de ce qu'on appelle histoire vivante. Je vous remercie beaucoup.

900

LE PRÉSIDENT :

Merci, beaucoup, monsieur Fretz. Vous restez là, on a quelques questions.

905

M. JOHN FRETZ :

Oui.

910 **LE PRÉSIDENT :**

D'une part, dans les photos que vous nous avez montrées, le Petit Saint-Pierre coule directement sur le territoire du golf Meadowbrook. Donc, c'est intimement lié pour vous la préservation du Petit Saint-Pierre ou la préservation de Meadowbrook.

915

M. JOHN FRETZ :

Surtout, ici, on parle des premiers, comme on dit, les premiers neuf trous, qui sont comme le triangle comme vous avez vu avant. Évidemment, le Saint-Pierre fait comme une courbe et revient et passe dessous les rails du chemin de fer. S'ils préservaient, disons, ça, dans une première étape au niveau d'un statut, ça prendrait au moins une largeur des deux côtés. Disons que les enfants ou les gens vont là 150 mètres de chaque côté, minimum. Je ne veux pas agacer les gens qui veulent préserver tout, mais je dis juste, dans un premier temps, ça serait déjà quelque chose.

925

Et, oui, c'est intimement lié au terrain de golf. Il y a des petits ponts. Les gens passent en été, en hiver. Puis il n'y a jamais de danger. Ça coule mais il n'y a pas de danger pour les gens. Des enfants vont là. Moi, j'étais là quand j'étais enfant, aussi.

930 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Maintenant, quand vous parlez des sites de peuplements autochtones, les lieux où vous voudriez qu'il y ait des recherches archéologiques, est-ce qu'à votre connaissance, parce que vous semblez avoir fait des recherches assez intéressantes...

935

M. JOHN FRETZ :

Oui.

940 **LE PRÉSIDENT :**

... est-ce qu'à votre connaissance, il y a déjà eu des fouilles qui ont été effectuées?

M. JOHN FRETZ :

945

Je ne peux pas répondre à ça avec totalement d'exactitude. Moi, je suis amateur. Évidemment, ça me passionne. J'ai vraiment pas fait la recherche là-dessus. S'il existe, ça prendrait surtout des recherches, disons, au niveau de tout le développement de Montréal, depuis le XVIIe, il y avait toujours ce qu'on appelait autrefois Caughnawaga. Mais les gens circulaient des deux bords.

950

955 Même à Senneville, il y a une plaque où il y avait une excursion, un genre de... les trappeurs et les aborigènes. Il doit y avoir des choses, mais je ne peux pas... je le fais quand je peux. Mais c'est juste mon instinct, avec tout ce que j'ai vu de cartes et tout, que ça doit être intéressant.

LE PRÉSIDENT :

960 Une dernière question en ce qui me concerne, avant de passer la parole à ma collègue. On a vu dans la préparation de l'audience que la modification de zonage dans Côte Saint-Luc pour consacrer le golf actuellement fait en sorte que, auparavant, c'était zoné résidentiel. Est-ce que vous êtes au courant de ça, vous?

M. JOHN FRETZ :

965 Il y en a peut-être qui peuvent répondre mieux que moi. Je pense, parce que, moi, j'étais avec Les amis de Meadowbrook dans la première étape, il y a comme ça dix ans quand on a eu la première contestation. C'était zoné résidentiel. Et, ensuite, je pense que c'est Côte Saint-Luc qui a zoné les trous 10 à 18 comme vert. Mais en ce qui concerne les premiers 9 qui faisaient partie de Ville Saint-Pierre – essentiellement Lachine maintenant – il y avait peut-être même des moments où ça a changé, mais c'était devenu résidentiel à un moment donné. Je ne pense pas si c'était l'état, l'original; quand c'était devenu un golf, peut-être que c'était vert à ce moment-là, puis ça été remis... Ça, je ne pourrais pas. Je ne suis pas expert là-dessus. Je m'excuse.

975 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

980 Je voulais vous poser une question en ce qui concerne votre projet d'assainissement. À quoi vous pensez? Vous pensez à la dépollution du ruisseau?

M. JOHN FRETZ :

985 Le rêve, ça serait de voir des petits poissons dans l'eau. Je peux vous dire que l'état a existé tel que, pendant évidemment une décennie ou plus. C'est moi qui avais téléphoné au service de l'environnement, je pense, il y a trois ans, parce qu'un hiver j'étais là et il avait beaucoup neigé, il y avait beaucoup d'huile dans l'eau.

990 Et c'est à ce moment-là qu'ils ont commencé de faire -- Guy, je ne me souviens plus de son nom, enfin, ce n'est pas important, mais il dit: «Ah! oui, je joue au golf. On dit toujours de pas mettre la main dans l'eau», mais il dit: «On va faire des tests.» Et, effectivement, ils ont trouvé qu'il y avait une pollution fécale. Ils ne savaient pas d'où ça venait.

995

C'est très mieux, tout ça, parce que quand ils ont mis dans les égouts, c'était vraiment les premiers, dans l'après-guerre, tous ces développements de maisons, de rues qu'ils ont construits dans le West-End. Mais je pense que ce n'est pas grave, puis ce n'est même pas -- puisque ça coule, c'est pas stagnant, ça a pas l'air trop laid. Premièrement, les gens jouent au golf, l'été. Ils sont bien habillés, ils sont pas affolés par ça.

1000

Mais quand on parle long terme, ce serait bien de voir. Il faudrait. Si, nous, on prend une action, ça pousserait cette municipalité à dire: «Bon, dis-nous maintenant exactement où ça entre la pollution», parce qu'à ce moment-là, il dit: «Ils font rien.» Mais ça serait beau, je veux dire, d'avoir vraiment, comme à ce moment-là ça serait plus intéressant pour les enfants. Parce que dans les rivages, on voit énormément de choses, de tout là-dedans. C'est intéressant. Je parle trop, je m'excuse. Arrêtez-moi.

1005

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1010

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1015

Ça va très bien. Vous êtes bien en dedans de votre temps. Et juste pour me confirmer ce que vous venez de dire tout à l'heure. Donc, la partie où il y a le Petit Saint-Pierre, c'est dans les limites de l'ancienne Municipalité de Saint-Pierre. C'est ça?

M. JOHN FRETZ :

1020

Oui, oui. C'est ça. C'est exact. Ça serait dans l'ancienne Saint-Pierre.

LE PRÉSIDENT :

1025

D'accord.

M. JOHN FRETZ :

1030

Bordurant Montréal-Ouest qui a comme un talon de... mais, c'est ça. Ça serait Saint-Pierre.

LE PRÉSIDENT :

1035

Essentiellement. Je vous remercie beaucoup, monsieur Fretz.

M. JOHN FRETZ :

C'est moi qui vous remercie. Bonsoir!

1040 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Monsieur Jack Cabot, s'il vous plaît.

1045

MR. JACK CABOT :

Good evening.

1050

THE CHAIRMAN :

Good evening, Mr. Cabot.

MR. JACK CABOT :

1055

Most of my presentation of course has been given to you. I won't go through it all, it's a little too much. I hope you have read it.

THE CHAIRMAN :

1060

Yes, of course. We have seen it also, because it contains many pictures.

MR. JACK CABOT :

1065

And I can give you a little history of the pictures, but a little bit after.

THE CHAIRMAN :

Okay.

1070

MR. JACK CABOT :

1075 First, let me say a couple of words. Most of this presentation here was given to Mayor Tremblay back in November 2002. It took me quite a while to reach his desk and office, but I finally did reach it. And he has said, and you may have read it in the newspapers or heard from him, that he's all in favor of preserving Meadowbrook.

1080 The only thing I don't see is that in your, let's say, report here, the only thing that is shown about Meadowbrook is a piece on the map, but that's all. It hasn't been selected and I will try to, let's say, point out why it should be selected.

1085 The Mayor has a negotiating team that is looking into how we're going to get Meadowbrook as a public place. But right now, it's only as negotiations. So, I can't say «yes» or «no», where we're going and nobody has given me any other words but «We are negotiating.» That's why I'm here tonight.

1090 I've been working on this, let's say, to preserve Meadowbrook for many, many years going back to 1989. So, green space is not only a love, it's, let's say, a raison d'être, nothing else, nothing more.

And in view of the fact that this was a paper to the Mayor, some of the words here may seem strange, but they are directed to the Mayor. And I will start now.

1095 Meadowbrook, an endangered ecosystem, save or destroy. By the way, I'm only taking out this section here, Section number 1. The rest, well, it'll explain by itself or if you have any questions.

(Reading of the brief)

1100 I'm sorry to say that some of these trees have been destroyed and which we're trying to save.

(Reading of the brief)

1105 I also should include, not only the industrial area of Ville St. Pierre, but there are many residential areas in Ville St. Pierre itself.

(Reading of the brief)

1110 I'm not sure if you're familiar with Vaughan, but it's quite a community.

(Reading of the brief)

1115 There's a photo of the Uplands Golf Course in the Section 3 of my presentation.

THE CHAIRMAN :

Excuse me, Mr. Cabot.

1120 **MR. JACK CABOT :**

Yes.

1125 **THE CHAIRMAN :**

I will ask you perhaps to accelerate your presentation.

MR. JACK CABOT :

1130 I am going as fast as I can. I will try to...

THE CHAIRMAN :

Yes, but I don't think it's ...

1135

MR. JACK CABOT :

I'm only two pages to go.

1140 As a result, the council of the City... I have to, let's say, explain to you to give it meaning, okay? Give me a chance please.

(Reading the brief)

1145 May I note for the moment, and not to be too slow on this here, this is what the City is trying to do.

(Reading the brief)

1150 This is very important because, let's say, cities have taken over green spaces. I'll give you an example, Maisonneuve Park. Part of it has been turned into a commercial property which is wrong.

(Reading the brief)

1155

Now, I'm just going to talk a little history and I'll close up.

(Reading the brief)

1160 **THE CHAIRMAN :**

Thank you very much, Mister Cabot. You mentioned the exchange of properties that would be under way between ...

1165 **MR. JACK CABOT :**

Well, I can only say what I've been told. I'm not here as an official representative of the City, government. You're more a representative than I am.

1170 Mayor Tremblay just, let's say, very recently in his campaign to maintain the merger of Montreal, said emphatically that Meadowbrook was one of his goals to save. And they're negotiating. He has a negotiating team of Mayor Libman and Mayor Dauphin of ... Mayor Libman is of Cote St. Luc and Mayor Dauphin is of Lachine. And they're supposed to be negotiating with various, let's say, entities. It could be Fairmont Hotels, it could be... but this is not fact that I can
1175 give you. I only know that they have mentioned to me or told me that they are negotiating.

This is based on me harrying them month after month after month. I don't stop. In other words, since the City has been merged, I'm a resident of Cote St. Luc, I have, let's say, done my part, I think, in preserving the Meadowbrook portion, because Les Amis de Meadowbrook were very influential in getting this by-law that's on the Cote St. Luc side of Meadowbrook passed.
1180 And more or less on this, let's say, basis, the city council finally... they were not that easy to, let's say, convince, but they were convinced.

Now, in the case of Lachine, it's a different matter. Where there is a will, there is a way.
1185 Whether they have the will is something else. But, let's say, I'm trying to go through Mayor Tremblay and, let's say, his team of negotiators and, hopefully, we can see the light where we can have an exchange of properties or something else.

Mayor Tremblay said there's something very soon to happen. I'm not sure. But the reason
1190 I'm here tonight is to get us on this list here. If we don't get on the list, we don't have as much chance as if we are on the list. And this is what I'm more or less asking this Commission to take into consideration.

You see the pictorial, the pictures as it says a thousand words, every picture. You have
1195 the animals. You have the trees. You have everything. I don't have pictures of the St. Pierre River. I remember as a kid of 12 years old going in there for fishing. But I was fishing for fish, it was for golf balls. That's, let's say, my way of being first on Meadowbrook that I can go back about 10 years old.

But this is not the point. Meadowbrook is an ecosystem no matter what the geologists say.
1200 And one of the reasons for the last fifteen years - that is the reasons that have been given to me, but I don't believe it - is that Meadowbrook is not an ecosystem. It is an ecosystem. All you have to do is look at the pictures. What else can you call it?

Let's say, these animals are flesh and blood. The trees are alive. What more can you
1205 say? It's there, let's save it. If we don't save it, years from now, we can go back and say, when they build up... when we lose our buffer, they will say, «What have we done? What have we

done?» Meadowbrook has to stay, that's all, and let's try and get in here first. I thank you very much.

1210

MRS. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Thank you.

1215

THE CHAIRMAN :

Thank you very much, Mr. Cabot.

MR. JACK CABOT :

1220

Thank you. I guess I said enough.

LE PRÉSIDENT :

1225

Les Amis de la montagne, représentés par madame Sylvie Guilbault et monsieur Pierre Valiquette, je crois.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1230

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

1235

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Il y a une petite variante dans les présentateurs. Alors, c'est madame Marie-Odyle Trépanier qui est membre des Amis de la montagne, qui m'accompagne, et je suis Sylvie Guilbault des Amis de la montagne également.

1240

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je peux peut-être vous signaler, j'ai peut-être laissé l'impression, pour ceux qui viennent de se joindre à nous, j'ai mentionné en début de soirée que nous avons onze personnes ou organismes qui étaient inscrits ce soir. Et comme dans tous les cas, sauf un mémoire verbal, nous avons eu copie des mémoires et nous avons, bien sûr, comme c'est l'usage en pareil cas, pris le temps de les lire, de les analyser, et c'est pour ça qu'on vous demanderait en général de synthétiser votre présentation, si possible rester à l'intérieur d'une période de dix minutes pour nous permettre plutôt de profiter de votre présence pour vous poser quelques questions. Ça va?

1250

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Oui.

1255

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous écoute, madame Guilbault.

1260

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Merci beaucoup. Alors, notre présentation se fait en deux temps. Une appréciation générale du document ou de la Politique et, ensuite, des commentaires plus précis sur le cas du mont Royal, le mont Royal étant inclus dans la Politique de protection des milieux naturels.

1265

Juste pour spécifier, d'abord. Les Amis de la montagne existent depuis 18 ans. La mission première des Amis, c'est de mettre en valeur et conserver le mont Royal. Et les Amis ont participé, depuis 18 ans, à tous les ateliers, à toutes les réflexions qui ont pu avoir cours sur la protection particulièrement des milieux naturels sur le territoire de la montagne.

1270

Et, en plus d'avoir participé à ces réflexions, on a également initié plusieurs actions sur la montagne, dont une, la plus récente et qui a fait le plus d'éclat, c'est l'acquisition d'un terrain sur Côte-des-Neiges où il y avait un bâtiment qui s'appelait le Clifton, qui a été démolit et qui a été renaturalisé. Alors, ça a été un geste qui a été très apprécié parce que, au cours des dernières années, on a plus vu le mont Royal qui a été grugé que le mont Royal qui s'est étendu en termes d'espace vert.

1275

Alors, nous sommes, je pourrais dire, très contents d'avoir ce document entre les mains, très heureux de la démarche qui a été faite par la Ville. Nous y avons été associés à différentes étapes lors d'ateliers ou de réflexions, comme je disais, et pour nous, cette Politique, cet avant-projet de Politique, c'est comme une étape qui est franchie, qui nous amène vers des actions. Évidemment, on est vraiment intéressés à l'action, comme la plupart des gens qui sont ici.

1280

Alors, de façon, en fait pour l'approche générale du document, ce qu'on peut dire, c'est qu'en lisant le document attentivement, on semble percevoir que c'est un peu un hybride entre une politique et un plan d'action. Parce qu'il y a certaines priorités qui sont identifiées, il y a dix écoterritoires où on identifie en priorité.

1285

Cependant, on aurait recommandé -- enfin, ce qu'on recommanderait sur cet aspect, c'est que la Politique, éventuellement, sans vouloir retarder le travail qui est fait là, mais puisse éventuellement être plus étoffée pour pouvoir toucher les espaces naturels qui ne sont pas nécessairement reconnus dans cet avant-projet, mais qui permettrait d'avoir des pistes d'action, des orientations pour protéger d'autres milieux naturels qui sont d'importance pour les résidents, pour les citoyens des différents arrondissements.

1295

1300 Également en identifiant, parce que dans la présentation qui avait été faite, on avait identifié et il y avait différents chiffres qui ont été amenés, il y a une importante perte d'espaces verts à chaque année sur l'île de Montréal. Alors, peut-être en identifiant mieux les raisons pour lesquelles il y a ces pertes-là, c'est sûr qu'il y a du développement économique, mais il y a peut-être également d'autres éléments qui causent ces pertes, on peut arriver à trouver également ensemble des solutions à cette diminution d'espaces verts sur l'île de Montréal.

1305 Un autre point important qu'on souhaitait mentionner, c'est la question de protection versus accessibilité. Parce que la Politique mentionne, par exemple, le premier objectif est de maximiser la biodiversité et d'augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal.

1310 D'autre part, à un autre moment, on a mentionné que les Montréalais puissent avoir accès à ces milieux. Alors, ne serait-ce que pour avoir l'expérience du parc du Mont-Royal qui offre un milieu, bon, pas un parc de conservation comme peuvent l'être certains parcs-nature ou le mont Saint-Hilaire, c'est quand même un parc où les Montréalais se sont exprimés lors de consultations publiques qu'ils souhaitaient conserver, qu'il soit un parc où la nature soit prioritaire.

1315 Et on s'aperçoit, et au printemps, c'est particulièrement criant, le problème d'accessibilité. Le sol est plus fragile. Les plantes de sous-bois – dont on vient de faire la corvée de nettoyage hier – il y a toute une équipe d'experts qui amènent les gens pour ne pas piétiner les plantes de sous-bois. Les gens nous appellent à tous les jours, je vous dirais, ces temps-ci, à cause des vélos de montagne qui vont partout, qui causent des problèmes importants d'érosion des sous-bois.

1320 Donc, il faut vraiment peut-être mieux doser que veut dire *accessibilité* versus *protection des milieux naturels*, parce que quand on parle du cas du mont Royal en particulier ou juste le parc, on parle de 3 millions de visiteurs par année, c'est quand même important.

1325 Également, on souhaiterait que la Politique de protection des milieux naturels, que les liens soient faits davantage avec toutes les autres démarches qui sont en cours. Et c'est particulièrement important, je vous dirais – je vous ramène au mont Royal – que ce soit le Plan d'urbanisme, on en fait mention, mais on pense qu'il faut quand même insister sur ces choses-là. Le Plan d'urbanisme, la Politique du patrimoine, également l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, le gouvernement du Québec, quand on parle du mont Royal, il y a également 1330 une multitude de gouvernements, que ce soit l'éducation, la santé. Donc, il y a vraiment un arrimage, c'est l'idéal à atteindre, de toutes les visions, les actions sur un même territoire.

1335 Concernant la structure de gestion qui est proposée dans l'ensemble du document, on parle de comités techniques multidisciplinaires qui sont encadrés ou chapeautés par un comité de gestion. Notre première réaction à cette structure proposée était de craindre une trop grande structure, d'une structure municipale administrative - enfin, notre compréhension du document - trop imposante, qui fait craindre un peu qu'on prenne plus de temps à mettre cette structure en place que d'agir.

1340 Il y a déjà beaucoup d'organismes, et il y en a durant toutes les consultations qui viennent
vous rencontrer, il y a déjà beaucoup d'organismes présents, actifs sur le territoire. Notre
recommandation serait que comme dans l'esprit du Sommet de Montréal où il y a eu des milliers
de personnes, de Montréalais qui ont été interpellés pour agir, pour devenir partenaires avec la
Ville, donc, dans cet esprit-là, on souhaiterait que la Politique de protection des milieux naturels
1345 vienne également donner plus d'importance aux intervenants du milieu, qui sont déjà actifs, pour
que ces partenaires s'associent à la Ville, plutôt que d'élaborer une importante structure de
fonctionnement et administrative.

1350 Mais, ceci dit, que la Ville de Montréal soit quand même la structure qui encadre l'action
des groupes du milieu. C'est important qu'il y ait une vision d'ensemble et des experts qui puissent
encadrer l'action.

1355 Sur le cas particulier du mont Royal, je l'ai déjà mentionné. Ce qui est important, c'est la
recommandation du ministère de la Culture, le décret qui a été annoncé en février 2003. Et ce
décret-là d'arrondissement historique et naturel incitait particulièrement sur l'aspect naturel qui
avait été négligé au cours des dernières années. Il y avait eu plus d'emphase sur l'aspect
patrimonial et on a voulu peut-être rééquilibrer les choses. Donc, l'aspect naturel. Et même dans
le texte du décret, on voit bien que l'aspect écologique et naturel est important dans le nouvel
arrondissement historique et naturel du mont Royal.

1360 Donc, ce qu'on recommande, c'est que la Politique qui est de la Ville, que les actions de
la Politique de la Ville s'arriment vraiment sur le décret du gouvernement. Sauf que ce qu'on a pu
voir avec le décret du gouvernement – puis on verra avec les années comment tout ça s'articule –
mais le décret relève de la Loi sur les biens culturels. L'aspect écologique présentement de la Loi
1365 sur les biens culturels n'est pas touché, comme ça pourrait être avec le ministère de
l'Environnement.

1370 Donc, ce qu'on dit, c'est que la Politique de protection des milieux naturels devrait pallier
– en tout cas, c'est un point important à faire ressortir – à cette zone grise ou cette, peut-être,
absence qui existe avec le décret de la Loi sur les bien culturels.

1375 Autre recommandation. La ministre de la Culture a identifié un périmètre de protection
pour le mont Royal. Ce qu'on a pu voir dans le Plan d'urbanisme, par exemple jusqu'à présent,
qui va aussi être en consultation publique, c'est que la Ville se réfère à ce périmètre-là pour parler
du mont Royal, règle générale.

1380 Le périmètre choisi, je vous dirais, Les Amis de la montagne ont été très actifs dans la
reconnaissance, enfin, dans les travaux pour amener une reconnaissance du mont Royal. Mais
on a fait ressortir également que le périmètre qui est proposé par le ministère de la Culture ne
touche pas la montagne, la montagne comme telle, le massif. Alors, c'est peut-être le premier
élément naturel à reconnaître, le massif, la topographie, le relief.

1385 Et, ce qu'on souhaiterait, c'est que la Politique des milieux naturels – si toutefois le
ministère décidait de ne pas élargir son périmètre à toute la montagne, parce qu'ils sont
présentement en train de réfléchir sur le périmètre – que la Politique puisse, elle, avoir l'audace
de déborder ce périmètre-là qui est donné par le gouvernement du Québec, probablement pour
des raisons administratives, mais que la Politique puisse reconnaître le massif en tant que tel.

1390 Aussi, quand on parle du territoire d'intervention sur la montagne, dans nos interventions,
dans nos travaux sur la réflexion de la protection du mont Royal, et ce qui a également ressorti
des conclusions du Sommet de Montréal, c'est de reconnaître trois zones distinctes au mont
Royal qui est le noyau vert, qui comprend le parc du Mont-Royal avec les grands cimetières,
également une partie du terrain de l'Université de Montréal et tout le terrain du Royal Victoria. Et
dans le noyau vert maintenant est inclus également le parc Summit parce qu'on parle des trois
1395 sommets.

Au noyau vert, qui doit être la priorité et où les critères et le contrôle doivent être le plus
important, s'ajoutent la ceinture institutionnelle et une couronne résidentielle. Donc, on dit que
pour le noyau vert, la protection doit être plus importante, mais on doit voir ce noyau-là dans son
1400 ensemble. C'est comme un écosystème en soi.

C'est sûr que la Politique qui est devant nous parle de certains critères. Il faut établir
certains critères de dimension, de forêt pour pouvoir dire: «Ça devient une priorité.» Mais, selon
nous, tout le noyau vert doit être vu dans son ensemble. Et éviter, comme on peut voir dans le
1405 document qu'on a, il y a certains boisés, par exemple, qui ont été mis de côté, qui n'ont pas été
retenus. Ce serait, par exemple, les boisés qui sont dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges
qui, pour nous, nous apparaissent importants à voir dans un ensemble. C'est sûr, vus isolément,
ils n'ont pas la même importance. Ils n'ont pas les mêmes dimensions, mais il faudrait que ces
boisés-là soient vus dans un ensemble.

1410 Alors, les zones autour, on doit proposer un contrôle du développement qui soit
également à la mesure, pour s'assurer d'une protection de ce paysage que compose toute la
montagne.

1415 Pour ne pas dépasser plus longtemps mes dix minutes, également dans les actions, on
croit que ce serait important de parler de renaturalisation. Comme dans le cas du mont Royal, il y
a eu beaucoup de pression au cours des années. Donc, les forêts ont été endommagées et on
pourrait également comme action penser à ce qui est plus petit, comment on peut l'étendre. Un
peu comme l'action qu'on a menée sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

1420 L'importance également de mieux connaître le milieu. Dans le cas du mont Royal, il y a
eu des études qui ont été faites en 87-88, mais il n'y a quand même pas eu depuis une série
d'études qui ont été menées de façon, je vous dirais, coordonnée. Alors, il y en a eu sur certains
terrains des propriétés institutionnelles, mais on croit que ce serait important d'avoir un inventaire
1425 des études existantes pour mieux identifier quels sont les besoins.

On parle de la faune du mont Royal. Est-ce qu'il y en a vraiment? Est-ce qu'elle est à protéger? Quelle action devrait-on faire? La faune, la flore. Alors, ça serait, on croit, une priorité qui devrait être mise dans la Politique de protection des milieux naturels.

1430

Et, également, élargir la notion d'écosystème quand on parle de la montagne. Bien, le sous-sol de la montagne, on sait bien, c'est moins intéressant pour certains, mais c'est aussi très intéressant, quand on parle d'un ensemble d'un milieu naturel et d'un écosystème, ce qu'il y a au-dessus et ce qu'il y a en-dessous est aussi important. Et ça peut devenir aussi assez important quand on parle du développement des cimetières, par exemple, qui sont au coeur du noyau vert et qu'il y a plus d'un million de morts dans ce territoire-là.

1435

Et toute la question d'éducation, de sensibilisation. Ce sont des petits gestes qui devraient être encouragés par la Ville, par les organismes du milieu auprès des propriétaires institutionnels, qui font vraiment une différence dans la façon de voir son environnement et d'intervenir dans son environnement. Merci.

1440

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, madame Guilbault. Avant d'aller plus loin dans les questions un petit peu plus formelles, vous avez parlé souvent du décret. Vous faites allusion au décret qui avait été déposé par la ministre d'alors, madame Lemieux. Est-ce que le décret a été mis en oeuvre? Est-ce qu'il a été adopté, finalement, par le conseil des ministres? Depuis?

1445

Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIÉ :

Non, il n'est pas encore adopté. On nous promet toujours qu'il va être adopté au mois de juin. Prochainement.

1450

LE PRÉSIDENT :

On a voté pour ça.

1455

Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIÉ :

Mais, par contre, il est en vigueur. C'est-à-dire que la loi précise que les effets pratiques de la loi, le statut de protection commence au moment de la publication de la recommandation de la ministre au Conseil des ministres. Donc, depuis le 17 février 2003. Et à condition que le décret soit adopté, évidemment.

1460

1465

LE PRÉSIDENT :

Mais il n'y a pas de délai.

1470 **Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIÉ :**

Il n'y a pas de délai. Il peut être adopté dans trois ans, dans cinq ans, dans dix ans. Et il va toujours avoir un effet pratique.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

À moins qu'ils ne le retirent.

1480 **Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIÉ :**

Bien, la loi ne précise pas. Il n'y a pas de délai. Donc, la loi ne dit pas à quel moment ça va devenir désuet.

LE PRÉSIDENT :

1485

Bon, très bien. Un autre élément aussi, point d'information. C'est que vous nous avez soumis en annexe des consensus adoptés au Sommet de Montréal sur le sujet du mont Royal, des engagements des partenaires, des règles de protection, des budgets d'immobilisation, etc. Qu'en est-il de ça? Est-ce que c'est opérationnel?

1490

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Je dois vous dire, et j'ai oublié un élément important de ma présentation qui est là et qui réfère à ça, c'est qu'un des objectifs du Sommet ou enfin des consensus qui ont été adoptés, ici, on parle de la protection des trois: du noyau, de la couronne. Alors, ça, ça vient avec le décret. Alors, comme Marie-Odyle vous a expliqué, on attend toujours que ce soit officiel, mais ça, ça vient du gouvernement.

On parle d'une table de concertation, et c'est là l'élément important que j'ai oublié dans ma présentation, c'est que cet élément-là est également, depuis deux ans je vous dirais, discuté, retravaillé, réfléchi, revu, enfin par la Ville de Montréal. Maintenant, c'est madame Hélène Fotopoulos qui est responsable du mont Royal pour le comité exécutif et elle espère bien pouvoir mettre en place la table en mai ou juin. Alors, ça, c'est des choses qu'on espère bien que, avant le bilan de l'année 2 du Sommet, que ce soit annoncé.

1500
1505

Et cette table de concertation, je vous dirais, elle est particulièrement importante et ça nous réfère à la structure de gestion qui est proposée pour les écoterritoires, parce que la table de concertation, c'est vraiment l'élément important de toute la protection du mont Royal. C'est un des éléments importants où les grands propriétaires institutionnels, les acteurs seraient assis à la

1510 même table pour travailler à un plan d'intervention de protection et d'action pour l'ensemble de la montagne, à court, à moyen et long termes.

Et le comité, que ce soit le comité technique multisectoriel, le comité technique, selon nous, devrait être rattaché ou devrait relever de cette table de concertation qui devrait être mise
1515 en place. Alors, c'est un élément qui devrait vraiment être -- pour actuellement avoir une suite logique dans tous les travaux qui se font à Montréal, la table de concertation est de première importance.

LE PRÉSIDENT :

1520 Vous aviez devancé ma question là-dessus, parce que les gens du Conseil régional de l'environnement s'étaient servis justement d'illustrer la table de concertation du mont Royal pour suggérer la mise sur pied de table de concertation. Puis comme ça avait été présenté au Sommet de Montréal, il y a deux ans en juin, c'est ça, c'est pour ça que vous parlez de juin; la date
1525 fatidique, c'est juin.

Mme MARIE-ODYLE TRÉPANIÉ :

Je parlais du futur mois de juin, mais...

1530

LE PRÉSIDENT :

Futur mois de juin, oui.

1535 **Mme SYLVIE GUILBAULT :**

C'est ce que madame Beauchamp, la nouvelle ministre, a annoncé qu'elle officialiserait ça. Alors, ça peut être septembre, remarquez bien, mais on espère que ce sera juin.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Une question plus technique. Vous parlez de problèmes de fréquentation, de contrôle de la fréquentation dans certaines zones, dans les milieux plus fragiles. Est-ce qu'il y a des précédents de cette nature qui pourraient être invoqués ou utilisés? Vous parlez, par exemple,
1545 des vélos de montagne. Ils courent plus vite que nous, ces gens-là. Est-ce que c'est réaliste? Est-ce que c'est facile d'appliquer une politique d'exclusion ou de contrôle?

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1550 Vous pourrez en parler à tous ceux qui travaillent dans les parcs, je pense c'est très difficile. Parce que du moment qu'un milieu est beau, les gens y vont. Je pense que c'est une question de pouvoir expliquer, informer. Avoir des gens sur le terrain. Il y a une question de

sensibilisation qui est très importante, qui doit être associée à un milieu. Sinon, on protège un milieu pour qui? Est-ce que c'est pour la biodiversité?

1555

Dans le cas du mont Royal, vous voyez, il est vraiment entouré de la ville. Les gens aiment la montagne. Il y a le parc, il y a 3 millions de visiteurs, mais il y a aussi de très beaux boisés sur le terrain de l'Université de Montréal et du Cimetière de Notre-Dame-des-Neiges, le flanc nord. Les gens y vont même s'il n'y a pas d'accès réel. Mais on espère pouvoir les protéger, les mettre en valeur et que les gens puissent y avoir accès.

1560

Mais pour ça, c'est difficile. Du moment qu'un milieu est connu, il attire les gens. Et c'est difficile d'expliquer: «Mais vous ne devez pas aller là parce que vous allez écraser la petite plante qui est une plante rare.» Alors, ça prend quand même un support du milieu pour expliquer, pour encadrer.

1565

LE PRÉSIDENT :

Puis il ne faut pas dire que la petite plante rare est là, parce que les gens vont aller la chercher.

1570

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Aussi. Mais ça s'explique. Ça s'explique.

1575

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

En ce qui concerne les comités techniques, vous avez parlé de la nécessité d'impliquer les personnes qui sont actives dans le milieu. Est-ce que, a contrario, vous excluez les gens qui ne sont pas actifs, les citoyens qui ne sont pas actifs?

1580

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Au niveau des comités techniques? Dans les comités techniques?

1585

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Oui.

1590

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Je dirais que non, mais je pense qu'il faut quand même... peut-être que les organismes du milieu jouent un rôle d'inclure... en tout cas, c'est le cas des Amis de la montagne ou le Centre de la montagne avec qui on travaille également. À la corvée, il y avait 600 personnes, hier. Donc, on inclut les gens. Les gens viennent nous parler, viennent nous dire ce qui les préoccupe. Puis il y a toujours parmi ces gens-là des gens qui sont experts dans différents domaines.

1595

1600 Donc, les organismes peuvent également jouer un rôle important, que la Ville peut les mandater pour dire: «Bien, écoutez, pouvez-vous aller chercher certains points de vue, sondages, qu'est-ce qui préoccupe les gens?» Ou certaines personnes pour s'impliquer dans des dossiers particuliers. Est-ce que ça répond à votre question?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1605 Oui. Merci. Peut-être une piste. On se demandait s'il y a eu des pistes d'actions qui ont été recommandées au Sommet de Montréal en ce qui concerne plus précisément le mont Royal? Au Sommet de Montréal.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1610 Oui?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1615 On se demandait s'il y avait des pistes d'actions qui avaient été élaborées spécifiquement en ce qui concerne le mont Royal.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1620 Mais c'est ce qu'on vous a remis en annexe. Ça, ça sort directement. Ce sont les recommandations, les conclusions par rapport au mont Royal spécifiquement, les quatre pages qui sont là.

LE PRÉSIDENT :

1625 Et la question que j'avais par rapport à ça précisément, c'est au niveau des engagements et des règles. Est-ce que ça a été, outre la table de concertation qui avait été promise mais qui n'est toujours pas en place, donc le comité de concertation permanent, au niveau des autres éléments, les engagements budgétaires, par exemple, engagement des partenaires: conserver et mettre en valeur patrimoine bâti, etc., on avait des coûts d'opération estimés en 2003 de 165
1630 000 \$; en 2004, également. Règles de protection et de politique foncière, on avait encore des budgets en 2003 de 120 000 \$, etc. Budget d'immobilisation. Est-ce que c'est en opération, ça?

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1635 Bien, vous devancez un peu notre étude, parce qu'on prévoit pour notre forum public du 2 juin de faire le bilan de ce qui a été réalisé ou non. Je vous dirais, tout ça est beaucoup en attente de la table de concertation. Il y a un bureau du mont Royal qui a été créé. Il y a un poste de directeur du mont Royal qui a été créé. Cependant, on est à bientôt notre quatrième directeur du
1640 mont Royal. Il y a eu des gens qui sont venus, on a fait avancer les choses, mais c'est toujours

en élaboration, si vous voulez. Alors, je pense que c'est pas mal conditionnel au bureau du mont Royal. Il y a une nouvelle personne qui devrait être nommée dans les prochaines semaines, on nous dit.

1645 Peut-être dans les projets d'immobilisation, bien, le chemin de ceinture est quand même, puis les gens de la Ville pourront plus vous confirmer ça que nous, parce que c'est des dossiers que la Ville mène beaucoup, c'est le chemin de ceinture et traverse du mont Royal qui étaient déjà élaborés. Mais c'est un peu remis en question avec le dossier du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et son plan de développement.

1650 Le lac aux Castors qui est présentement en cours, alors c'est des travaux qui sont en cours, qui devraient se terminer en décembre 2005.

1655 Et le démantèlement des échangeurs dans les travaux d'immobilisation, autant du côté est, Parc-des Pins, que du côté ouest. L'échangeur Côte-des-Neiges est également dans une phase d'étude et de réaménagement.

Alors, de ce côté-là, je vous dirais rapidement, il y a déjà des choses en cours.

1660 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, mesdames.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1665 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1670 On va faire une très courte pause de 5-6 minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1675 **LE PRÉSIDENT :**

Le Centre de la montagne, s'il vous plaît.

1680 Peut-être juste vous annoncer que le registre va se fermer à 9 h, c'est-à-dire dans quatre minutes.

M. ÉRIC RICHARD :

1685 Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

1690 Bonsoir, monsieur Richard!

M. ÉRIC RICHARD :

1695 D'abord, le Centre de la montagne existe depuis 23 ans et offre des activités d'éducation à l'environnement sur le mont Royal, autant aux jeunes du milieu scolaire qu'au grand public, et a oeuvré pendant plusieurs années à proposer des activités aux usagers du parc pour les sensibiliser à la conservation du mont Royal, notamment avec la Corvée du mont Royal qui en était à sa 13e édition hier sur la montagne, qui est une activité où on cherche à faire découvrir la valeur des milieux naturels du mont Royal à l'ensemble de la communauté montréalaise.

1700 On a aussi participé à un programme de plantation d'arbres autant dans le parc du Mont-Royal que sur les propriétés institutionnelles autour de la montagne avec Les Amis de la montagne et, depuis 1998, il y a près de 4 000 arbres qui ont été plantés par des bénévoles sur le mont Royal.

1705 Le Centre de la montagne s'est penché beaucoup sur les problématiques de conservation des milieux naturels particulièrement dans le parc. On sait qu'à cause de la grande fréquentation du mont Royal, la pratique du vélo de montagne et la multiplication des sentiers dans les boisés, les milieux naturels subissent une grande pression et la régénération naturelle est plus faible, et on constate aussi beaucoup de problèmes de compaction des sols et d'érosion. Et, ça, pas
1710 seulement dans le parc mais aussi dans l'ensemble des boisés qui sont sur le mont Royal.

1715 En 98, le Centre avait mis sur pied une patrouille de conservation qui a opéré de mai à octobre et qui a permis de sensibiliser les usagers à la conservation de la montagne. Ils ont réalisé plus de 8 000 interventions sur le mont Royal, surtout dans le parc. Et on a constaté que parmi ces 8 000 interventions, il y en avait plus de 40 % qui étaient auprès d'usagers qui circulaient hors sentier, soit en vélo de montagne ou à pied. Donc, ça montre l'importance de cette problématique-là sur le mont Royal.

1720 Par rapport à la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, les objectifs poursuivis par la Politique viennent appuyer les efforts des intervenants et nous sommes heureux que la Ville reconnaisse la valeur exceptionnelle des milieux naturels qu'on retrouve sur la montagne.

1725 Les principaux axes d'intervention proposés dans la Politique sont pertinents, mais nous voulons insister sur le soutien aux divers intervenants qui oeuvrent depuis plusieurs années pour la conservation des milieux naturels de Montréal. Un effort financier important a été consenti par la communauté et le milieu privé pour conserver les milieux naturels, notamment sur le mont Royal.

1730 Les objectifs de la Politique ne pourront pas être atteints sans une action de sensibilisation
importante auprès de la population, que ce soit celle du mont Royal ou des autres milieux
naturels. En effet, on ne peut assurer la pérennité des milieux naturels sans se préoccuper de
l'impact que les usagers peuvent avoir sur ces milieux naturels, que ce soit des cyclistes qui
pratiquent le vélo de montagne dans les sous-bois ou des piétons qui circulent hors sentier, des
1735 problèmes de vandalisme, des sites de feu ou de camping illicite, ou bien la cueillette de plantes.
Toutes des problématiques qu'on peut observer régulièrement au mont Royal. Et nous imaginons
que ces problématiques se retrouvent à des degrés différents, mais que ça doit exister aussi dans
les autres écoterritoires qui sont proposés.

1740 Nous proposons ici quelques pistes de solution à partir des expériences qu'on a eues au
mont Royal. D'abord, il nous apparaît important de dégager une vision claire d'un plan d'action et
de concertation entre les différents intervenants. Donc, on espère que la Politique ne viendra pas
complexifier les choses, mais que ça va aider à favoriser une meilleure concertation entre les
intervenants.

1745 Il nous apparaît aussi important d'intervenir pour soutenir les milieux naturels perturbés ou
affectés par les activités humaines et ne pas se contenter de protéger les milieux qui sont bien
conservés. Entre autres, le soutien à la régénération naturelle dans les secteurs où elle est plus
faible, le contrôle des plantes envahissantes ou la renaturalisation des secteurs adjacents aux
zones naturelles devraient être envisagés.

1750 Il nous apparaît aussi important qu'un suivi plus régulier de l'état des boisés et des milieux
naturels soit entrepris pour mieux connaître les dynamiques des populations animales et l'état des
peuplements végétaux. Pas seulement dans les parcs, mais aussi sur les propriétés qui seraient
incluses dans les écoterritoires.

1755 J'ai mentionné aussi qu'une préoccupation plus grande vis-à-vis de la faune devrait être
prise en compte. Entre autres, au mont Royal, ça a souvent été un élément qui était oublié dans
les études ou qui n'était pas pris en compte par les gestionnaires. Comme on est en milieu urbain,
c'est sûr que la faune est moins présente et on a souvent tendance à l'oublier dans les pratiques
1760 de gestion, que ce soit dans les parcs ou sur des propriétés gérées par des cimetières, des
hôpitaux ou des institutions.

1765 Des actions concertées sur des grandes problématiques – on a souligné celle du vélo de
montagne – devraient être entreprises à l'échelle de l'île de Montréal, pour permettre de dégager
des pistes de solution. On essaie de contrôler les effets de cette pratique-là sur le mont Royal
depuis plusieurs années. C'est difficile et pour le faire au quotidien, c'est un travail qu'on n'a pas
l'impression que ça donne beaucoup de résultat. Donc, je pense que ça serait important
d'essayer de dégager des solutions à l'échelle régionale, pour essayer de trouver des solutions à
ces problèmes-là.

1770 Le partage des expertises avec l'ensemble de la communauté et avec les propriétaires des
milieux naturels nous apparaît aussi important. Il faudrait aussi que les solutions qui vont être

1775 trouvées dans un écoterritoire puissent être partagées à l'ensemble des écoterritoires et autant aux gestionnaires des parcs, mais aussi aux propriétaires ou aux employés qui travaillent, par exemple, dans les cimetières ou à l'Oratoire Saint-Joseph, qui n'ont pas nécessairement une expertise très grande en conservation de milieux naturels, mais qui ont à gérer des milieux naturels qui sont sur leur territoire.

1780 Donc, en conclusion, le Centre de la montagne est heureux de voir que la Ville de Montréal reconnaît la valeur des milieux naturels du mont Royal et appuie la Politique proposée. Nous espérons que ces objectifs se concrétiseront en résultat visible sur le terrain et que des programmes de sensibilisation et d'éducation accompagneront les actions entreprises dans le cadre de cette Politique.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

1790 Merci beaucoup, monsieur Richard. Dans un premier temps, vous parlez des problèmes entre autres des vélos de montagne, puis vous parlez de tous vos efforts de renaturalisation, de régénération, etc. Quelle serait une bonne façon d'assurer un équilibre entre toutes ces pressions de la population qui veut, bien sûr, utiliser le site et le souci de conserver un milieu naturel? Puis, ça, ça s'applique, bien sûr, dans le cas du mont Royal, mais ça s'applique également dans d'autres secteurs. Est-ce que c'est utopique de penser qu'on puisse atteindre cet équilibre-là ou si c'est possible?

1795 **M. ÉRIC RICHARD :**

1800 Bien, je pense qu'il y a quand même des choses de base qui peuvent être faites. Que ce soit, par exemple, en sensibilisant la majorité des équipes qui travaillent dans un même territoire. Bon, je ne veux pas trop spécifier par rapport juste au parc du Mont-Royal, parce que c'est peut-être un cas un peu particulier, mais vous allez avoir des intervenants qui gèrent les activités, d'autres qui s'occupent plus de la protection des milieux naturels. Il faut favoriser une meilleure concertation entre l'ensemble des intervenants face à une problématique.

1805 Si, par exemple, on a une problématique avec les vélos de montagne, il faudrait autant impliquer les policiers qui ont à faire appliquer les règlements qui existent, impliquer les groupes de citoyens, aussi les gestionnaires, aussi les employés qui font l'entretien de ces sites-là. Je sais qu'au mont Royal, il y aurait probablement beaucoup de travail à faire pour améliorer la concertation entre l'ensemble des intervenants.

1810 Et, lorsqu'on parle de milieux naturels, bien, la faune ne se limite pas aux limites des propriétés. Donc, lorsqu'on gère des problématiques associées à la faune, bien, il faut impliquer l'ensemble des propriétaires du même territoire. Donc, ça, je pense qu'en améliorant la concertation entre l'ensemble des intervenants, on pourrait déjà faire un bon bout de chemin pour régler ces problèmes-là.

1815 **LE PRÉSIDENT :**

1820 J'ai envie de vous poser une question. On a eu les présentations des Amis de Meadowbrook, monsieur Fretz, monsieur Cabot, qui nous ont parlé de Meadowbrook. Pour eux, évidemment, il s'agit d'un milieu naturel. Pour d'autres, il ne s'agit pas d'un milieu naturel. Monsieur Cabot, je crois, a fait référence évidemment à Frederick Olmstead qui a fait le parc du Mont-Royal. Olmstead, d'ailleurs, on a appris qu'une partie du parc, il est devenu parc parce que des gens avaient décimé une partie du territoire.

1825 Alors, est-ce que le territoire, à ce moment-là, est-ce qu'on peut encore vraiment parler de milieu naturel ou est-ce que c'est une notion qui devrait aller plutôt dans la faveur des Amis de Meadowbrook, de tous les amis, y compris ceux qui ne s'intitulent pas Les Amis de Meadowbrook? Donc, cette notion de milieu naturel, est-ce qu'elle devrait être puriste ou plus ouverte, selon vous?

1830 **M. ÉRIC RICHARD :**

1835 Moi, je pense que ça devrait être assez ouvert. Bon, si on prend l'exemple du mont Royal, il y a des zones du mont Royal qui ont subi des perturbations au début du XIXe siècle, qui sont redevenues naturelles depuis. Donc, si on les avait regardées au XIXe siècle, peut-être qu'on aurait dit: «C'est plus un milieu naturel», puis ça l'est redevenu.

1840 Il y a eu des coupes importantes dans les boisés du sommet du mont Royal au début des années 50. On appelait même le mont Royal le mont chauve, parce qu'il restait seulement quelques chênes dispersés les uns des autres, puis on avait éliminé toute la strate arbustive. Aujourd'hui, ces boisés-là ont récupéré, ont retrouvé une diversité végétale et il y a plusieurs strates qui recourent cette forêt-là. Et, même, si vous vous promenez sur le sommet, c'est difficile de reconnaître les zones qui ont subi des coupes de celles qui n'en ont pas subi si on n'est pas un spécialiste.

1845
1850 Donc, je pense qu'un milieu naturel, ça évolue et il ne faut pas se fier seulement à une image qu'on a aujourd'hui. Il y a sûrement des zones, peut-être à Meadowbrook, que si on les laisse évoluer par elles-mêmes, si on leur donne un petit coup de main, peuvent devenir des milieux naturels de grande qualité dans 50 ou 60 ans. Donc, je pense qu'il faut aussi avoir une vision à long terme des choses.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, monsieur Richard.

1855

Le Centre d'écologie urbaine, madame Céline Martin. Bonsoir, madame!

Mme CÉLINE MARTIN :

Bonsoir!

1860

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur!

1865

Mme CÉLINE MARTIN :

Olivier Pelletier, qui a travaillé pour le mémoire.

1870

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Mme CÉLINE MARTIN :

1875

Je vais essayer d'être courte et de ne pas passer au travers de toutes les recommandations que j'ai pu faire, mais donner les principales.

1880

La première, c'est que la Politique, c'est un grand pas en avant pour la Ville de Montréal, mais il ne faut pas oublier que cette Politique, elle arrive trop tard. Trop tard, dans le sens où il y a trop peu de territoires qui sont protégés sur l'île de Montréal. Donc, il ne faut pas oublier l'urgence de la situation.

1885

Donc, l'avant-projet est important. Il faut que la Politique soit adoptée, que le suivi, tout ce qui est le processus de mise en oeuvre suive rapidement derrière. Donc, la Politique est une bonne chose, mais c'est pas un acquis. Donc, c'est un peu l'urgence qu'on veut remonter par rapport au projet qu'on a tendance à oublier, maintenant qu'il y a un document qui est écrit.

1890

Le premier point est qu'on rejette un peu le modèle des corridors. On le rejette de manière à dire que les territoires, au niveau des corridors, sont trop étroits. Ils sont trop empaquetés par le développement urbain qu'il y a eu, bien, sur les contours en fait. Donc, on ne justifie pas ce modèle pour protéger les écoterritoires. Par contre, on ne trouve pas ça anormal de protéger des petites surfaces.

1895 Par contre, invoquer le modèle des corridors, scientifiquement parlant, il n'y a aucune étude qui nous montre que c'est bénéfique. Donc, il y a d'autres manières dont on peut protéger de petites superficies qui peuvent être, si jamais on n'invoque pas le modèle des territoires, prises en lest où il y a des petites parcelles qui pourraient être protégées comme d'autres.

1900 Le deuxième point, c'est qu'au niveau de la Politique, il n'y a pas réellement de positionnement institutionnel au niveau de la Ville de Montréal. On parle beaucoup de gestion concertée, on remet beaucoup de responsabilités sur les citoyens puis, à eux seuls, on pense qu'ils peuvent pas tout assumer. Donc, par moment, il y a un manque d'engagement ou une responsabilité dont on sait pas trop à qui ça revient.

1905 Le troisième point est qu'il n'y a pas de statut légal au niveau des écoterritoires. On reprend le concept des parcs-nature, mais les écoterritoires, c'est un peu comme un nouveau nom: éco, donc écologique; territoire, milieu naturel. Mais il n'y a pas de loi. Il n'y a pas quelque chose qui nous dit qu'il va vraiment y avoir un mandat de conservation ou autre

1910 On parle du Plan d'urbanisme. Plutôt, à la séance d'information, on nous a dit que le Plan d'urbanisme permettra de donner comme un zonage. On se renvoie un peu la balle. Dans le Plan d'urbanisme, il n'y a pas de critère ou de loi ou de règlement qui protège réellement ces milieux naturels. Donc, la différence entre parc-nature, écoterritoire, on ne la voit pas
1915 spécifiquement. Pourquoi les parcs-nature ne feraient pas partie de la banque d'écoterritoires? C'est un peu des questions qu'on se pose.

Donc, il y a toute une liste de lois. Il y a vraiment plein, plein de choses qui pourraient être attribuées aux écoterritoires, mais ça ne fait pas partie de la Politique. Donc, c'est un autre
1920 questionnement qu'on se pose, puis qui devrait peut-être être écrit dedans.

Dernier point. La participation des citoyens. Un paragraphe très court. C'est un avant-projet de Politique, donc on nous dit qu'on va le définir un peu plus largement et, d'un autre côté, le processus de mise en oeuvre a déjà débuté. Il y a déjà des acquisitions de territoires, il y a déjà
1925 cinq comités techniques qui se sont mis en place.

C'est un peu là où on se demande, qu'on pose des questions, l'élaboration du processus de consultation n'est pas clairement définie, mais le processus a déjà débuté. Donc, quelle va être réellement la place des citoyens? On n'en a aucune idée. On nous parle d'un comité dans
1930 chaque écoterritoire. Est-ce qu'on va juste aller chercher les personnes qui y résident? Est-ce que quelqu'un qui habite dans l'est de Montréal a le droit de donner son opinion? C'est des choses qui ne sont pas définies et la machine est déjà en route.

Donc, c'est des points qui, d'après nous, devraient être éclaircis au niveau de ce
1935 document. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1940 Je vous remercie beaucoup, madame Martin. Je dois préciser pour le bénéfice des autres participants que madame Martin nous a présenté un mémoire assez étoffé qui comprenait une foule de recommandations et je vous remercie de nous avoir synthétisé ça. Ça rend notre tâche plus facile.

1945 Première question. Dans justement la question des corridors, vous avez mentionné que le modèle écologique des corridors n'est pas applicable à des petits territoires dans un paysage urbain. C'est en page 9 de votre mémoire, pour vous situer. Et vous dites:

«*Le modèle de corridor peut être utilisé par les promoteurs comme base scientifique pour fracturer les milieux verts initialement linéaires.*»

1950 Là, j'ai peut-être besoin d'une petite explication.

M. OLIVIER PELLETIER :

1955 Bien, disons que c'est l'idée que, des fois, ces territoires, je veux dire, la forme comme telle est utilisée sur une plus grande échelle habituellement. Mais quand on parle qu'on veut créer un genre, comme on a vu des 8 disons, ou des territoires qu'on pourrait, comme on a dit, développer à l'intérieur, tandis que pour nous, c'est trop petit.

1960 Donc, cette théorie d'écoterritoire ne devrait même pas être applicable, puis on devrait essayer au plus possible de maximiser l'espace total qui est disponible pour les écoterritoires.

LE PRÉSIDENT :

1965 D'accord. Maintenant, je reviens en arrière à la page 5 du mémoire. Vous parlez du modèle d'acquisition de *Nature Conservation Canada*, qui est un modèle bien connu donc d'acquisition de territoire. Si vous avez assisté à la première partie de l'audience, vous vous rappellerez que monsieur Hodder a mentionné que, dans leur esprit, l'acquisition devait être uniquement en dernier recours. Et vous donnez, c'est très noble, vous dites:

1970 «*Ce modèle permettrait, bien sûr, à la ville d'atteindre l'objectif québécois.*»

Et vous dites:

1975 «*Les propriétaires d'institutions, de commerces et de résidences pourraient donner leurs espaces verts pour fins de conservation.*»

1980 Alors, n'est-ce pas un peu utopique? Moi, j'imagine que la générosité a quand même un prix.

Mme CÉLINE MARTIN :

1985 Je ne dirais pas c'est utopique, en ayant assisté à la dernière conférence de presse d'Allan de Sousa, qui a fait un rapport d'état sur la dernière année à Montréal au niveau environnement et qui a commencé à citer qu'il y avait des accords entre la Ville de Montréal et cet organisme pour acquisition de territoire.

1990 Parce que je pense qu'il ne faut pas se leurrer, le budget qui a été attribué à la Politique n'est pas gros. Il y a aucune définition dans la Politique de la notion de conservation. On ne sait pas ce qu'on entend par «conservation». Qu'est-ce que le Service d'urbanisme va faire? Comment est-ce qu'il va conserver? Comment est-ce qu'il va développer? Comment est-ce qu'il va acquérir ces territoires?

1995 Donc, l'acquisition est leur dernière option et il faut bien qu'ils trouvent des moyens pour essayer de trouver des territoires et, après, appliquer leur Politique. Et, d'après les dires des dernières semaines, il paraît qu'il y a déjà des accords ou, en tout cas, des partenariats qui se sont faits avec *Nature Conservation* pour acquérir des territoires.

2000 Donc, dans ces territoires, on peut aussi inclure tout ce qui est patrimoine religieux. On parle de beaucoup d'institutions qui, en ce moment, sont en train d'être vendues à des promoteurs pour cause de rénovation qui sont bien trop coûteuses, et ça pourrait être une des solutions à proposer à certaines institutions, de donner, donc on parle de générosité, mais une générosité qui est contrebalancée parce que l'institution qui récupère le terrain ou le bâtiment ou ce qui s'ensuit va s'occuper de la conservation, donc va défrayer des frais.

2005 Donc, c'est peut-être pas pour monsieur et madame Tout-le-monde, mais pour certaines institutions, ça peut être une bonne façon de conserver son territoire même quand l'argent ne suit pas par derrière.

2010 **M. OLIVIER PELLETIER :**

Aussi, si je ne me trompe pas, dans la première partie, David Hodder lui-même avait parlé de don écologique comme piste de solution, donc en échange de reçu de charité, exemple.

2015 **Mme CÉLINE MARTIN :**

Donc, à quelque part, autant le donner à un organisme qui va assurer une vraie conservation.

2020 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Maintenant, quand on parle au niveau de la mise en oeuvre, vous avez fait référence au fait qu'il y a déjà des comités dans cinq écoterritoires et je n'ai pas très bien perçu votre position face à qui devrait coordonner la mise en valeur de ces écoterritoires-là. Est-ce que,

2025 dans votre esprit, ça devrait se faire à l'échelle des arrondissements ou est-ce que ça devrait se faire à l'échelle de la ville centrale?

Mme CÉLINE MARTIN :

2030 Bien, de la façon dont c'est avancé, on se retrouve avec un comité technique dans les arrondissements qui possèdent des écoterritoires chapeautés par la ville centre. C'est une solution qui peut être bien, parce qu'on parle d'acteurs différents. Donc, essayer d'avoir une représentativité de l'île. Mais on parle d'arrondissement. Donc, quelqu'un qui ne va pas habiter dans l'arrondissement, comment est-ce qu'il va pouvoir donner son avis?

2035 Donc, c'est là où je ne pense pas que ce soit donner vraiment la parole à monsieur et madame Tout-le-monde. Donc, non, je ne pense pas qu'il faille qu'il y ait un comité technique par écoterritoire, mais essayer de former... on a entendu tout à l'heure le mot «table de concertation», on peut les appeler comme on veut, mais au final, il faut qu'on donne la chance aux personnes
2040 qui sont engagées, qui veulent avoir un mot à dire de pouvoir le faire.

LE PRÉSIDENT :

2045 Non, je crois que je me suis mal exprimé. C'est parce que vous avez mentionné que dans l'énoncé de Politique, on renvoie au Plan d'urbanisme. Et vous dites: «Au Plan d'urbanisme, il n'y a pas de règle», c'est parce que le Plan d'urbanisme renvoie à son tour à une réglementation qui, elle, la réglementation d'urbanisme, elle est de la compétence de l'arrondissement.

2050 Alors, parce que vous aviez des doutes sur les outils de mise en oeuvre de la Politique, parce qu'ils ne sont pas énoncés actuellement.

Mme CÉLINE MARTIN :

2055 Sur ce point, c'était surtout par rapport au statut légal des écoterritoires. On n'en parle pas dans la Politique. Dans le Plan d'urbanisme, c'est pas clairement défini. Donc, on parle de conservation, mais il n'y a rien qui assure une conservation.

LE PRÉSIDENT :

2060 D'accord.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2065 Vous référez dans votre mémoire à une approche écosystémique. Est-ce que vous pouvez préciser en quoi l'approche écosystémique peut s'intégrer dans une politique de protection des milieux naturels?

Mme CÉLINE MARTIN :

2070 L'approche peut s'intégrer, parce qu'on ne parle pas de conservation pure et dure. On
parle de protection, de conservation d'un milieu naturel, en y incluant un aspect économique,
parce qu'on parle d'un promoteur, on parle de développement d'infrastructures, d'activités
d'écotourisme ou autres. On parle de milieu de vie, d'amélioration de qualité de vie, de bien-être.

2075 Donc, c'est un peu les trois sphères qu'on a dans une approche écosystémique, en
tenant compte de la part environnement écologie, de la part sociale et de la part économique.
Donc, ça peut être une des approches qui s'applique, mais si on reprend des définitions de
gestion intégrée, il y a plein de noms souvent pour beaucoup d'approches qui veulent dire un peu
2080 la même chose.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Merci.

2085

LE PRÉSIDENT :

Il y a un autre élément aussi. C'est que vous mentionnez que les parcs-nature bénéficient
d'une protection à l'échelle municipale et non au niveau d'une loi provinciale ou fédérale. Iriez-
vous jusqu'à recommander qu'il y ait une protection de type parc national ou parc national du
2090 Québec?

Mme CÉLINE MARTIN :

2095 Bien, pour vous répondre, je vous demanderais pourquoi, si jamais une loi municipale
suffit à protéger des parcs-nature, pourquoi est-ce qu'on est obligés de faire une politique pour
protéger des écoterritoires? Est-ce que inclure les autres territoires dans le concept des parcs-
nature ne suffirait pas?

2100 C'est qu'apparemment, même au niveau municipal, il y a un problème de protection et de
conservation. Donc, on suggère une nouvelle politique, une nouvelle forme de gestion. On laisse
de côté ou on reprend plus ou moins la gestion des parcs-nature, sans en donner un statut légal
de protection. Donc, c'est un peu le parallèle que je fais dans mon mémoire, j'arrive pas à voir la
différence entre protection des parcs-nature, puis protection des écoterritoires.

2105

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Je vous remercie.

2110 **Mme CÉLINE MARTIN :**

Merci.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Les représentants de l'arrondissement Sud-Ouest. Bonsoir, madame!

2120 **Mme JACQUELINE MONTPETIT :**

Bonsoir, madame! Bonsoir, monsieur! Je suis Jacqueline Montpetit, la mairesse de l'arrondissement Sud-Ouest. Et je viens, au nom des élus de notre arrondissement, vous parler de la falaise Saint-Jacques.

2125 Permettez-moi, avant de débiter, de souligner toute la pertinence que nous trouvons dans le fait de chercher à protéger les milieux naturels sur l'île de Montréal, donc, y compris la falaise Saint-Jacques.

LE PRÉSIDENT :

2130 D'accord, madame. Nous vous écoutons.

Mme JACQUELINE MONTPETIT :

2135 Je crois que vous avez accepté aussi de présenter un court vidéo à la suite de ma présentation orale.

LE PRÉSIDENT :

2140 Oui.

Mme JACQUELINE MONTPETIT :

2145 Alors, la falaise Saint-Jacques, elle est située à la frontière nord de l'arrondissement Sud-Ouest et c'est un territoire boisé d'une superficie de 20 hectares qui s'étend sur 5 kilomètres et qui est couvert de 8 500 arbres abritant entre autres un nombre impressionnant d'oiseaux de plusieurs espèces. Je le précise, parce qu'on ne l'a pas toujours vue de cette façon, la falaise Saint-Jacques. Et même aujourd'hui, on ne remarque pas toujours cet espace vert.

2150 La direction des travaux publics de l'arrondissement Sud-Ouest, de par sa mission, est déjà directement impliquée dans l'aménagement, la protection et l'entretien des espaces verts sur l'ensemble de son territoire. Par conséquent, nous saluons l'initiative de la ville centrale de vouloir prendre les moyens de préserver les territoires écologiques sur l'île et particulièrement celui de la falaise Saint-Jacques.

2155 C'est dans cet esprit que nous voulons, par la présentation de ce mémoire, non
seulement déclarer notre appui à un tel projet, mais aussi nous assurer de l'implication directe du
personnel de notre arrondissement dans celui-ci afin de contribuer activement au développement
de la falaise Saint-Jacques. Et, d'ailleurs, vous verrez par le vidéo, tout l'intérêt que
l'arrondissement et que le Sud-Ouest a toujours marqué à cette falaise.

2160

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

2165

Je vais devoir vous demander de synthétiser vos actions à venir au réel.

Mme JACQUELINE MONTPETIT :

C'est très court ce que j'ai à vous dire, vous savez. Il me reste à peine quatre pages.

2170

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Mais c'est parce qu'on s'est fixé une règle ce soir, puis je ne voudrais pas que,
puisque vous avez un vidéo à nous présenter aussi par la suite, alors...

2175

Mme JACQUELINE MONTPETIT :

Alors, je tiens compte de ce que vous me dites et je vais faire tout en mon possible.

2180

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme JACQUELINE MONTPETIT :

2185

Ça prend une protection immédiate, ce que j'ai appelé une action à très court terme. Pas
à court terme, à très court terme pour préserver la falaise contre toute agression. On a besoin
d'acquérir les terrains et, à cet effet, on peut faire appel en tout cas à des dons avec avantages
fiscaux; en tout cas, avec un peu d'imagination, on est capable d'arriver à obtenir ces terrains.

2190

Je dirais que c'est essentiel pour permettre la protection physique des lieux. Et, à cet
effet, ça doit être fait immédiatement, ces travaux de protection et de restauration, à savoir des
travaux de nettoyage et de dépollution.

2195

À noter qu'au niveau de la dépollution de ces terrains, il y a de vieux pneus abandonnés,
et sans faire peur au monde, il faut quand même dire que ce sont des lieux propices à l'éclosion
d'insectes porteurs du virus du Nil. Alors, des efforts de communication doivent être faits auprès

des propriétaires des commerces limitrophes, ceux qui sont en haut de la falaise. Il faut les informer sur cette nécessité de préserver les lieux.

2200

Comme actions à moyen terme, il faut pour que tous les Montréalais et les Montréalaises profitent de cet espace, il serait important de relier la falaise à d'autres arrondissements. On pense à Côte-des-Neiges, on pense à Lachine et, évidemment, dans l'arrondissement Sud-Ouest, relier aux cours d'eau qui traversent l'arrondissement Sud-Ouest.

2205

Il faut sécuriser les lieux. Par exemple, l'installation de lampadaires, de téléphones. Il faut rendre les lieux plus agréables par l'installation de bancs, de corbeilles à papier, de fontaines, de haltes routières. Ça prendrait aussi des panneaux d'interprétation expliquant cet écosystème. On pourrait d'ailleurs, aussi, profiter de la dénivellation qu'offre la falaise Saint-Jacques pour installer des belvédères et ça pourrait devenir des points d'observation privilégiés pour découvrir des vues imprenables sur d'autres secteurs de la ville.

2210

Donc, pour réaliser ce grand projet, il faut planifier, il faut mettre en oeuvre et il faut aussi maintenir l'effort. Et il faut à cet effet prévoir un budget d'entretien récurrent, progressif, pour que cet écoterritoire unique puisse se développer. On suggère qu'un comité technique se penche sur le projet d'aménagement proprement dit.

2215

L'administration municipale a désigné la falaise Saint-Jacques comme écoterritoire. Elle reconnaît donc l'importance que revêt cet endroit en tant qu'espace vert. Cette reconnaissance est reçue par l'arrondissement Sud-ouest comme un élément déclencheur que tous attendaient pour permettre la poursuite des travaux d'aménagement, de protection, d'entretien entamés il y a plus de 20 ans.

2220

Nous croyons qu'au fil des ans, nous avons initié beaucoup d'interventions sur la falaise. Il est donc naturel que nous souhaitions continuer à contribuer comme chef de file au développement des concepts d'aménagement de la falaise et à leur mise en oeuvre.

2225

Comme élus, nous souhaitons que la falaise soit bien aménagée et nous sommes disposés à collaborer avec les membres du comité exécutif pour la mise en valeur de ce milieu naturel.

2230

Donc, pour illustrer cet esprit de continuité, c'est à cet effet que nous vous invitons à visionner un film qui a été tourné en 94. Et vous allez voir toute la pertinence de ce film et toute la continuité avec les propos de ce soir. Ce film a été tourné lors des travaux effectués sur la falaise Saint-Jacques par l'équipe de la région sud-ouest de l'époque et il y a plusieurs membres qui sont encore en place. C'est ce que je considère comme un témoignage éloquent de l'importance que revêt la falaise Saint-Jacques pour les élus, la population, l'administration et les employés de l'arrondissement Sud-Ouest.

2235

Je vous remercie et nous passons au visionnement.

2240

PRÉSENTATION VIDÉO

2245 Alors, il y avait des gens qui avaient de la vision. On a de la suite dans les idées, nous sommes ici après dix ans.

LE PRÉSIDENT :

2250 Je vous remercie, madame.

Mme JACQUELINE MONTPETIT :

Et nous y tenons, monsieur.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Petite question. Vous parlez que les terrains n'appartiennent pas tous encore à la Ville. Est-ce que c'est des propriétaires privés essentiellement, des petits terrains morcelés?

2260 **Mme JACQUELINE MONTPETIT :**

Oui. Ce sont des petits propriétaires, oui. Propriétaires privés.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. La prise en charge, c'est au niveau de l'arrondissement ou de la ville centrale?

2270 **Mme JACQUELINE MONTPETIT :**

Écoutez, nous étions dans un autre environnement politique, alors il y avait la région sud-ouest et, si je me souviens bien, c'est ça, il y avait la région sud-ouest de l'ancienne Ville de Montréal et ce sont ces gens qui ont fait reverdir la falaise Saint-Jacques.

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Et, dans votre esprit, ça devrait relever de votre arrondissement?

2280 **Mme JACQUELINE MONTPETIT :**

Écoutez, c'est sur notre territoire et ça fait partie de notre paysage urbain. Quand nous traversons la 20, quand nous sommes à Saint-Henri, nous voyons la falaise Saint-Jacques. C'est ça. Ça fait partie de notre vision, de notre territoire.

2285 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, madame.

Mme JACQUELINE MONTPETIT :

2290

C'est moi qui vous remercie. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2295

L'Union québécoise pour la conservation de la nature et Flora-Quebeca. Madame Kim Marineau, bonsoir!

Mme KIM MARINEAU :

2300

Je vous remets les dix copies à un moment donné. Je sais qu'il fallait envoyer ça d'avance. On est un petit peu en retard, je vais vous remettre ça après.

2305

Je suis un petit peu fatiguée mais j'espère que les gens sont encore frais et dispos à 10 h. Je n'ai pas prévu faire une synthèse. C'est déjà un synthèse, mon mémoire. Il n'est pas très long. Alors, pour que les gens puissent bien... parce que je sais que ça va être public, on peut aller voir mais on est toujours paresseux. Donc, les gens qui sont restés, je vais leur en donner pour leur argent.

LE PRÉSIDENT :

2310

C'est vrai qu'il n'est pas très long.

Mme KIM MARINEAU :

2315

Il n'est pas très long. Ça va bien aller.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE.

2320

Si les territoires protégés par la ville sont conservés par des ententes de servitude ou de réserves naturelles en milieu privé ou autre statut de conservation, il est important que la gestion de ces territoires soit assurée par une instance publique. Je vois que c'est vraiment pas l'avis de toutes les personnes qui ont émis des mémoires. À notre avis, c'est la seule instance qui peut avoir assez de ressources, puis assez de vision à long terme pour être capable de faire une gestion écologique intelligente.

2325

L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE.

LE PRÉSIDENT :

2330 Madame Marineau, merci. Première question. On va essayer d'y aller rapidement parce que vous êtes fatiguée, nous aussi. Vous dites que les cours d'eau ne devraient pas faire partie du 8 % parce qu'ils sont déjà protégés. On a vu quand même des cours d'eau qui sont remblayés. On nous a mentionné ça à plusieurs reprises. Alors...

2335 **Mme KIM MARINEAU :**

Vous voulez que j'élabore là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

2340

Bien, c'est parce que...

Mme KIM MARINEAU :

2345 C'est interdit de remblayer dans tout milieu humide ou dans tout cours d'eau. C'est interdit légalement. Ce n'est pas en disant qu'on les protège, que ça va changer. Il faut trouver les contrevenants et, bon, il faut faire la surveillance. Donc, ce n'est pas ce statut-là qui va nous aider, qui va nous donner une aide supplémentaire. Quand même qu'on dit que c'est un parc, il va toujours y avoir des choses qui vont se faire.

2350

Donc, à notre avis, compter 8 % une partie de la rivière des Prairies ou du fleuve Saint-Laurent, pour nous, c'est supposé déjà être protégé. Donc, on voudrait que le 8 % soit vraiment appliqué dans des zones qui pourraient être construites éventuellement pour protéger le maximum à long terme.

2355

LE PRÉSIDENT :

2360 Maintenant, jeudi soir dernier, monsieur Hodder nous a fait un petit calcul du 6 %, puis du 8 %, puis de ce qui doit être dans le 6, puis dans le 8. Probablement qu'il va revenir tout à l'heure, puis qu'il va nous répéter ça, parce que, à chaque fois, il vient dans son droit de rectification essayer de nous préciser ce 8 ou ce 6 % là. Et je vais peut-être vous utiliser pour essayer d'amorcer une discussion là-dessus, qui va lui permettre de nous le préciser.

2365 Si on soustrait les cours d'eau du pourcentage, par contre, c'est que la Ville de Montréal, les limites géographiques de la Ville de Montréal sur lesquelles on doit appliquer le 6 ou le 8 %, les limites de la Ville, elles ne sont pas au coin de la rivière des Prairies; elles sont au milieu de la rivière, elles sont au milieu du fleuve.

Mme KIM MARINEAU :

2370

Je comprends. Je comprends bien ça. En fait, on va pousser pour qu'il y en ait le plus possible. C'est un peu ça, le message. C'est que c'est certain qu'on calcule sur l'ensemble du territoire, puis le territoire comprend les milieux humides, etc. Mais, bon, on pourrait jouer longtemps sur les mots, puis on peut commencer par essayer de faire quelque chose. Après ça, on s'obstinera sur les pourcentages.

2375

LE PRÉSIDENT :

Exactement. Non, mais c'est ça. Je voulais vous entendre. Vous ne voulez pas qu'ils excluent du calcul du tout sur lequel on doit calculer nos pourcentages, qu'ils ne prennent que la portion congrue. Vous voulez qu'ils prennent l'ensemble pour calculer ça.

2380

Mme KIM MARINEAU :

Oui. C'est certain que c'est des milieux humides inclus. C'est sûr qu'on peut traiter de façon différente un milieu humide. Les marécages, par exemple, qui sont inondés deux à trois semaines par année, peuvent être construits facilement en remblayant. Donc, c'est des habitats qui doivent être protégés et inclus. Mais les endroits où il y a de l'eau courante, c'est sûr que, bon, c'est plus difficile. On peut toujours. Quand on va être rendu là, peut-être qu'on va le faire. Mais c'est juste que, pour l'instant, on voudrait s'attarder plus au milieu terrestre.

2385

2390

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Un autre élément. C'est que dans votre mémoire, vous faites référence aux deux projets autoroutiers dans les deux écoterritoires que sont l'Île Bizard, c'est l'axe de la 440, et la 25 dans le cas de la coulée verte du ruisseau de Montigny.

2395

Dans la première partie, à la période des questions, il nous a été signalé que, fort heureusement, ces emprises-là ne touchaient pas comme tel des zones sensibles.

2400

Mme KIM MARINEAU :

Oui, mais il y a une distance minimale. Les effets ne sont pas toujours dans la zone qui est construite, où il y a de l'asphalte. Les effets d'une autoroute, ça va plus loin que ça. Il n'y aura pas beaucoup d'oiseaux qui vont nicher à une distance inférieure. Moi, je ne suis pas spécialiste des oiseaux, mais il y a beaucoup de dérangements occasionnés par une route de cette ampleur-là au niveau des passages, etc. Pour la petite faune, ça devient vraiment une limite.

2405

Donc, on ne peut pas penser qu'en construisant une autoroute en bordure d'un milieu qu'on veut protéger, un milieu naturel, il peut rester peut-être certaines fonctions naturelles qui

2410

soient conservées par la suite, mais en gros, l'impact est tel qu'on ne pourra pas dire que c'est un milieu vraiment conservé pour ce que c'est. L'impact va être trop grand.

2415 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2420 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

Est-ce que vous avez une idée sur ce qui devrait être prioritairement tranché entre la qualité de vie et la conservation du milieu?

2425 **Mme KIM MARINEAU :**

Ça, c'est une question philosophique selon le point d'où on se place, ça va toujours être différent. Mais disons que si les groupes environnementaux ne tirent pas sur la couverture de leur bord, dans le sens où la protection de la biodiversité doit être prioritaire, bien, qui va le faire? Il faut absolument le dire et le redire. Parce que ça fait 30 ans que les groupes environnementaux existent et le disent, et j'ai l'impression toujours qu'on en reste au même point. On en reste...

2430 Oui, il y a eu des créations de parcs dans les 20 dernières années à Montréal, mais ce n'est pas suffisant pour contrer toutes les pressions du développement. Donc, la biodiversité, sans exclure... on ne fait pas des réserves écologiques, c'est plus sous forme de parc ou d'entente de conservation, à ce moment-là ça n'exclut pas l'humain qui peut en profiter de façon extensive, comme ça a été dit par le CRE plus tôt, ce soir.

2440 Donc on n'exclut pas l'humain de l'usage de ces territoires-là, mais en minimisant les impacts, les activités qui ont moins d'impact, donc construire le minimum d'infrastructures d'accueil, etc. dans ces territoires-là. Parce que si ça devient justement juste des pistes cyclables ou juste des aires de ski alpin aux endroits où il y a des pentes, etc., bien, on ne parle plus de conservation, à ce moment-là, ça devient seulement des parcs de récréation, puis ce n'est pas du tout le même objectif qui est recherché à ce moment-là.

2445 Donc, pour ce qui est de la conservation, il en reste tellement plus à Montréal des habitats naturels, bien, là, il faut que les territoires qui restent, qu'on décide de protéger en priorité, le soient vraiment. Donc avec, essentiellement, un accueil de visiteurs au moment qui perturbe le moins les activités de la faune, etc.

2450 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

2455 Vous avez mentionné, comme vous le disiez, ce n'est pas partagé par tous les citoyens, mais que la gestion devrait être assurée par une instance publique. Pour vous, pour l'Union de conservation puis l'autre mouvement, vous priorisez la gestion par une instance publique, indépendamment de la participation des citoyens.

Mme KIM MARINEAU :

2460 Les citoyens peuvent être bienvenus. Je pense, par exemple, au fonctionnement des
tables d'harmonisation dans les parcs nationaux québécois. Donc les citoyens peuvent être
consultés sur certaines grandes lignes de gestion dans les parcs, etc. Mais les groupes locaux
sont toujours pris avec des problèmes de financement. Et ce n'est pas en leur donnant la
responsabilité, avec pas d'argent qui va avec, si on veut, que ça va être bien fait, parce qu'il y a
2465 toujours un gros roulement de personnel dans ces organismes-là, etc. La vision à long terme
n'est pas toujours présente. Elle peut être présente, mais elle n'est pas toujours présente parce
qu'il y a beaucoup de changements dans les organismes par manque de moyens et de
financement.

2470 Tandis que si c'est une instance publique qui gère des territoires, même si les territoires
n'appartiennent pas à la Ville, on peut présumer qu'il y a une certaine stabilité des gens en place
avec une vision à moyen terme, à long terme, etc., parce qu'à ce moment-là, les gens sont
payés pour ça. Puis il n'y a pas de problème de lendemain, à savoir on va-tu être capable d'avoir
nos bureaux encore la semaine prochaine? C'est ça la réalité.

2475 On ne veut pas que les gens soient exclus des processus de réflexion, d'orientation dans
les territoires protégés, mais ça peut se faire sous d'autres moyens, que ce ne soit pas
nécessairement des organismes locaux qui gèrent l'ensemble des activités ou des actions de
conservation dans ces territoires-là.

2480 Donc, il pourrait y avoir comme deux instances parallèles: une table de concertation, d'un
côté, regroupant tous les gens intéressés avec, de l'autre côté, plus une gestion un peu comme il
se fait au parc du Mont-Royal, par exemple, où il y a un organisme communautaire qui s'occupe
de pousser certains dossiers. Puis il y a une gestion quand même de gens payés par la Ville qui
s'occupent des activités au jour le jour, puis de la concertation, etc.

2485

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Ça va. Merci.

2490 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Marineau, je vous remercie.

Monsieur Philippe Côté? Monsieur Michel Lauzon? Monsieur Pierre Valiquette.

2495

M. PIERRE VALIQUETTE :

J'ai préparé juste un petit truc. Je voulais faire ça au début avec Les Amis de la
montagne... vous m'entendez bien?

2500

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2505

M. PIERRE VALIQUETTE :

2510

Et ce que je veux traiter, moi, c'est d'un seul sujet. C'est, est-ce que le travail de protection des espaces verts va se faire par l'administration de la Ville seulement ou bien avec les citoyens? Alors, vous allez voir que ma position est un petit peu différente de celle de Kim Marineau et puis, sans doute, d'autres personnes.

2515

Et j'aurais aimé aussi que madame Montpetit assiste à la présentation, parce qu'une des choses qui m'a le plus frappé dans la présentation de Jacqueline, c'était l'absence totale des citoyens. Une absence totale des citoyens. Je suis citoyen et résidant du Sud-Ouest depuis 25 ans. Voilà.

2520

Alors le projet de la Ville mentionne un mécanisme de mise en oeuvre par des comités. Et je voulais faire ça avec Les Amis de la montagne tantôt, alors je disais que les Amis recommandent pour la montagne de passer par la table de concertation du mont Royal. La recommandation des Amis semble faite pour ne pas dédoubler des structures. En réalité, nous pouvons affirmer que la collectivité qui se concerte autour du mont Royal devrait effectuer elle-même les démarches requises pour sa protection. Dans un contexte élargi à toute la Ville, ces interventions locales s'inscrivent et s'inscriront dans la vaste démarche de protection de la montagne et des espaces naturels de l'île de Montréal.

2525

Techniquement, puis pratiquement, c'est ici que le bât blesse. La Ville propose dans son projet d'encadrer des comités. Quand il y en a un ou deux, ça peut aller. Quand il y en a dix, quinze, vingt, plus, ça ne fonctionne plus. La Ville ne possède ni les ressources, ni l'expertise pour effectuer un tel travail.

2530

Je pense que ça, là, c'est un élément clé de toute la démarche et de toute la discussion dans laquelle nous sommes engagés présentement.

2535

Le rôle de la Ville ne peut pas être celui d'encadrer. Ne peut pas. Je peux le répéter souvent. Il ne peut pas. Tout au plus, la Ville peut-elle servir de catalyseur, à la limite d'accompagnateur dans une démarche locale.

2540

Le cas du mont Royal est en ce sens exemplaire. Il y a une collectivité qui s'est donné des outils pour intervenir dans le processus de développement de la montagne. On ne parle pas seulement du parc. C'est l'ensemble de la montagne. Cette collectivité regroupe des intervenants capables de mobiliser des ressources – ça, ça veut dire, c'est des individus, des personnes, des professionnels, de l'argent, on est dans une *game* d'argent – capables de mobiliser des

ressources. Et même dans des conditions extrêmement favorables, la collaboration entre la Ville et la communauté est difficile.

2545

Les rôles et responsabilités des parties sont mal compris. Les conditions nécessaires à une collaboration efficace dans la poursuite d'objectifs communs ne semblent pas réunies, dans le cas de la montagne. Et, pourtant, la montagne est souvent présentée comme un cas exemplaire.

2550

L'idée de protéger des ressources naturelles est généreuse. Celle de collaborer au sein de comités l'est aussi. Dans les faits, protéger des ressources naturelles en milieu urbain est une tâche herculéenne. C'est épouvantable les démarches que ça demande, l'argent que ça demande.

2555

Mettre en oeuvre des mécanismes qui favorisent la participation des citoyens est une tâche herculéenne, elle aussi. Peut-on rappeler que ça fait 18 ans que Les Amis de la montagne se sont attelés à la tâche et que même aujourd'hui, personne ne peut décrire le mécanisme de collaboration en oeuvre sur la montagne. Personne ne peut le décrire. Il n'y en a pas.

2560

Depuis près de 15 ans maintenant, les Amis essaient de faire autre chose que de l'opposition et du chialage. Ça fait 15 ans qu'on essaie de faire autre chose. On ramasse des fonds, on investit, on fait des projets concrets, mais quand vient le temps de discuter de table de collaboration, quand vient le temps de discuter de projet de développement sur la montagne, ça bouge plus. Il y a comme un blocage.

2565

La culture républicaine du tout à l'État est toujours dominante à la Ville et ne laisse pas de place pour les façons de faire autrement. Comment pouvons-nous collaborer efficacement si l'une des parties est insensible aux demandes raisonnables et normales de l'autre? En fin de compte, c'est de s'asseoir, puis c'est d'échanger des informations. Ça se fait peu ou pas.

2570

Tant que ces rôles et responsabilités ne seront pas mieux définis, tant que les conditions nécessaires à une collaboration efficace ne seront pas réunies, les projets de la Ville vont demeurer de bonnes intentions. Les interventions de la Ville vont s'effectuer dans les limites de leurs ressources limitées – on parle de 36 M\$ pour les années à venir – et en fonction des occasions les plus faciles qui vont se présenter.

2575

Nous croyons qu'il y a mieux à faire et qu'il est temps pour la Ville de revoir sa façon d'intervenir dans l'effort collectif de protection du patrimoine de la collectivité.

2580

Il y a une réflexion qui a été amorcée lors de la rencontre effectuée sous le chapeau de la CUM dans les années 2000 ou 2001. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler, puis si Daniel Hodder a présenté un peu ses réflexions, moi, je pense qu'il y a lieu de reprendre là où cette réflexion s'est arrêtée et de doter la Ville de Montréal d'un service des parcs ou d'un autre service capable de soutenir et d'accompagner les organismes locaux dans leurs démarches de mobilisation pour la protection des ressources patrimoniales locales.

2585

2590 Voilà. C'est ma contribution où est-ce que je dis que présentement, ça ne fonctionne pas – pour vous le résumer – et puis les mécanismes qui nous sont proposés en fin de compte, les tables de concertation, on va nulle part avec ça.

LE PRÉSIDENT :

2595 Donc, ce qui me laisse un peu perplexe, vous me dites que depuis 17 ans...

M. PIERRE VALIQUETTE :

Ça fait 18 ans que Les Amis existent.

2600 **LE PRÉSIDENT :**

... 18 ans que Les Amis existent...

2605 **M. PIERRE VALIQUETTE :**

Pendant les deux, trois premières années, on était plus – moi, je suis un des membres fondateurs des Amis – on était plus un groupe qui essayait de se battre, dans le fond, contre la tour du maire Drapeau puis de SNC, puis tout ça. Puis ça a marché notre affaire. Ça a bloqué. Mais à un moment donné, on a changé notre approche. La Ville a dit: «On va revoir le développement de la montagne.» Il y avait Jean Décarie qu'on a vu tantôt, tout ça, qui animait une espèce de groupe avec la Ville. Il y avait deux, trois personnes qui étaient sur un projet mont Royal.

2615 Pendant que ce projet-là existait, ça a été très intéressant. Il y a eu une collaboration entre Les Amis et le groupe, mais, à un moment donné, la Ville a enlevé les ressources et la collaboration entre la Ville et les Amis, puis tous les autres, tout ce qu'il y avait là, c'est tombé. Ça veut dire que c'est fini. On arrête. La Ville tire ses billes, il n'y a plus rien qui se passe. Les Amis ont continué.

2620 Les Amis, contrairement à ce que disait Kim tantôt, non seulement ils ont continué à l'encontre des oppositions, à l'encontre des promoteurs, à l'encontre de tous ceux qui voulaient faire du développement sur la ville, mais ils ont réussi à mobiliser des gens à continuer à bloquer des projets, mais Les Amis ont transformé leur façon de faire. Ils se sont transformés en fondation, ont commencé à récolter des fonds.

2625 Les Amis sont maintenant une structure autonome, indépendante, qui est devenue même un contributeur direct pour des activités sur la montagne, que ça soit des activités faites par le Centre de la montagne ou que ça soit des activités, des interventions sur la montagne où est-ce que Les Amis est un partenaire financier important. Alors, c'est là, là. Mais c'est contre la Ville

2630 quasiment. Pour se faire accepter, Les Amis a fait tout ça et, même là, on a de la misère à voir comment travailler, comment avancer sur des projets sur l'ensemble de la montagne.

2635 En tout cas, je ne veux pas rentrer dans tout ce qui a été fait, là, mais il y a comme un... il y a un problème de collaboration, d'ouverture et d'ouverture généreuse à un partenariat pour travailler ensemble sur la montagne. Puis, ça, ce qui se passe sur la montagne, c'est peut-être le projet le plus achevé. Puis où est-ce que le groupe, Les Amis, est le mieux organisé.

2640 Alors, imaginez-vous qu'est-ce qui se passe partout ailleurs sur l'île, avec tous les autres groupes, puis avec tous les autres projets, quelles difficultés ces gens-là ont à établir ce lien, puis à développer une collaboration avec la Ville. C'est quasiment impossible. On a de la misère à comprendre comment, puis pourquoi. Je pense, moi, que c'est un problème culturel d'ouverture politique, les politiciens, et d'ouverture des fonctionnaires.

LE PRÉSIDENT :

2645 Et le modèle table de concertation, est-ce qu'il peut résoudre certains de ces...

M. PIERRE VALIQUETTE :

2650 Le modèle de la table, c'est un modèle qui fonctionne quand des partenaires sont relativement égaux et sont capables de discuter. Mais, pour ça, il faut qu'il y ait des groupes qui soient relativement forts et solides, et qui soient capables de devenir de véritables partenaires. Et pour ça, bien, Kim Marineau l'a dit un peu tantôt, il faut un peu d'aide de la Ville, il faut une ouverture, il faut une volonté de faire plus.

2655 Ce que Kim Marineau disait, là, quand les groupes ne sont pas soutenus ou ne sont pas aidés pour démarrer ou pour partir, c'est extrêmement difficile. Je peux donner des exemples.

2660 Je suis, moi, secrétaire d'une association provinciale qui regroupe des organismes de conservation, et tous les organismes de conservation, c'est un mouvement, c'est des mouvements qui sont relativement nouveaux, l'engagement des citoyens dans la protection des milieux naturels et leur implication directe, c'est un mouvement qui est relativement nouveau, mais les groupes se constituent et travaillent souvent en collaboration très étroite avec les administrations municipales dans les plus petites villes et les villages, si je peux dire, un peu partout au Québec. Quand on arrive sur des territoires comme Montréal ou comme Laval, c'est extrêmement difficile. C'est comme un... il y a un problème là de compréhension des intérêts de l'un et de l'autre, peut-être, et pour travailler ensemble.

2665

LE PRÉSIDENT :

2670

Et, à ce moment-là, l'appui d'organismes plus implantés, vous parlez des Amis, eux ont déjà donc...

M. PIERRE VALIQUETTE :

2675

Les Amis est un bon exemple d'un groupe vraiment très bien structuré, implanté, avec un langage, des employés permanents, autofinancé à 100 %; puis là, on parle de beaucoup de sous aussi. Ça veut dire qu'il y a comme un mécanisme. Alors, la collectivité est vraiment mobilisée par Les Amis pour réaliser des projets.

2680

LE PRÉSIDENT :

2685

C'est un peu comme Héritage Montréal mais en un autre domaine. Est-ce que ça voudrait dire que... parce qu'en début de soirée, le Conseil régional de l'environnement est venu nous proposer d'utiliser le modèle de table de concertation du mont Royal dans les autres...

M. PIERRE VALIQUETTE :

2690

Mais la table n'existe pas.

LE PRÉSIDENT :

2695

C'est ça. C'est ce qu'on s'est fait dire aussi, oui.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2700

Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? La table n'existe pas. Et on ne sait pas quel va être ce modèle. Ça fait des années qu'on essaie, qu'on propose, qu'on discute avec la Ville. On parle de plusieurs années, là. C'est à la veille de faire au moins cinq ans qu'on discute sur des projets comme ça. Puis je me demande même si je ne devrais pas dire dix ans ou douze ans ou quinze ans. En 91 ou en 92, on avait un projet de table de concertation. Il y a eu trois réunions. Puis la Ville a retiré ses billes. Ça fait que c'est mort.

2705

Alors, on donne l'exemple du projet dans le Vieux-Montréal: non, non, non, ce n'est pas une table de concertation là, c'est une table d'information. Concerter, ça veut dire qu'on discute ensemble, puis qu'on aboutit éventuellement à se trouver des objectifs communs, puis tout le monde contribue à l'atteinte d'objectifs communs. On n'est pas dans ça, là. On n'est pas rendus là.

2710

Alors, quand on parle de protection des milieux naturels et d'écoterritoires, je ne suis pas contre la vertu, là. C'est très intéressant. Mais il faut que sur le territoire, la communauté soit

mobilisée pour pouvoir participer. Je donne l'exemple de la falaise Saint-Jacques. Ils sont où, les citoyens? Comment est-ce qu'ils ont été interpellés dans un projet comme celui-là?

2715 Moi, comme professionnel, je travaille avec des organismes de conservation beaucoup à faire des acquisitions de terrains, à négocier des ententes avec des villes, avec des municipalités, à négocier avec des propriétaires privés, à aller chercher des dons. Le plus gros don de terrain qui s'est fait sur le territoire de la nouvelle Ville de Montréal s'est fait à Verdun, en 2001, où est-ce qu'un groupe de citoyens a acquis une parcelle du bois de l'Île des Soeurs. C'était un petit peu plus que deux hectares de terrain pour 3 334 000 \$. Moi, j'ai été instrumentant dans cette transaction-là.

2720
2725 Alors, ce 3 M\$ là, ce n'est pas des contributions de la Ville. Ce sont les citoyens. Comparez-le avec le projet de 12 M\$ de la Ville pour l'année qui s'en vient. Nous, on était juste un petit groupe de citoyens, bien ordinaires, sur l'Île des Soeurs. On a ramassé cet argent-là. Si, nous, on a été capable de le faire là, pourquoi ça ne serait pas possible de le faire ailleurs sur l'île?

2730 Nous, on s'est battus. Il a fallu qu'on se batte contre les avocats de la Ville en 2001 pour faire nos transactions. On a réussi. Ce n'est pas la Ville qui a convaincu les promoteurs à vendre les terrains à moitié prix. Ça a été les citoyens. Puis, moitié prix. On les a payé 11 \$ le pied carré dans le temps; mais le prix de vente normal, c'était 22. C'est les citoyens qui ont négocié. C'est pas la Ville.

2735 Une ville, comment voulez-vous qu'une ville soit capable d'obtenir une réduction de prix d'un promoteur? Le promoteur, il dit: «Pour moi ou pour un autre.» Les seuls qui peuvent négocier ça, ce sont des citoyens engagés, qui parlent à un promoteur, puis qui réussissent à le convaincre en allant le voir en Floride, en le couraillant partout sur la planète pour le convaincre de contribuer dans le *deal*. C'est comme ça que ça marche. Je ne pense pas que les fonctionnaires aillent voir les promoteurs en Floride pour *dealer* des projets, puis se faire donner des terrains. C'est pas vrai. C'est pas de même que ça marche.

2740
2745 C'est important, là. On peut parler de conservation de la nature, aussi, si vous voulez. En tout cas...

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2750 Je vais vous poser la même question que j'ai posée à madame Guilbault des Amis de la montagne, lorsque je lui ai demandé si, pour eux, l'engagement, c'était un engagement d'un groupe actif ou si ça pouvait être également la participation de citoyens qui ne sont pas actifs.

M. PIERRE VALIQUETTE :

2755 Que voulez-vous? Actifs ou pas actifs.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Bien, qui font partie d'un groupe engagé ou bien un citoyen qui ne fait pas partie d'un groupe pourrait également faire partie d'une table de concertation ou d'un comité technique.

2760

M. PIERRE VALIQUETTE :

Bien, vous savez, les citoyens, d'habitude, un citoyen comme moi, quand je viens ici, je suis bénévole, je ne suis pas payé, et la plupart des citoyens qui sont engagés dans des groupes puis qui s'engagent le font bénévolement.

2765

Sur une table de concertation, on va d'habitude déléguer un de nos employés. Comme madame Guilbault, elle est payée pour faire ça. Ça fait partie de sa job. Ça fait qu'elle va recueillir les commentaires des citoyens engagés, puis de ceux qui ont des mots à dire. Elle va les animer par courriels, en faisant des assemblées, en faisant des rencontres, en tout cas, ça peut durer un certain temps. Puis à un moment donné, quand elle a réussi à ramasser un petit peu tout, bien, là, elle, elle va se présenter devant une table, puis elle va expliquer, puis elle va tenir des propos relativement cohérents avec ce qu'ont dit tous les gens, puis elle va défendre ce point de vue là, puis elle va offrir la participation du groupe comme partenaire participant actif au sein d'une table comme celle-là. C'est vraiment important.

2770

2775

Kim Marineau disait tantôt que les groupes n'ont pas de sous, n'ont pas d'argent. La plupart des groupes, surtout quand ça commence, ils n'ont pas de sous. ils ont pas d'argent. Donc, c'est quasiment des bénévoles qui travaillent. C'est très difficile de toujours demander aux bénévoles: «Bénévole, bénévole, tes biens, donne-moi ton obole». À un moment donné, il y a des limites.

2780

Ça fait que c'est pour ça que les groupes aussi s'organisent pour se donner une structure capable de les représenter, les espèces d'intérêts collectifs. Et, ça, ça prend un certain temps. Mais ce n'est qu'en s'organisant comme ça qu'à un moment donné, les groupes peuvent être efficaces dans leurs interventions publiques.

2785

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Merci.

2790

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Valiquette, nous vous remercions.

2795

M. PIERRE VALIQUETTE :

Voulez-vous que je vous laisse ça?

2800 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez l'envoyer par courriel, si vous l'avez. Vous pouvez laisser la copie aussi.

2805 J'ai épuisé le registre. Je voudrais demander au représentant de la Ville, monsieur Hodder, s'il a besoin d'utiliser de son droit de rectification.

M. DANIEL HODDER :

2810 Monsieur le président, à moins que vous voyiez quelque chose qui a besoin d'une rectification, moi, j'en vois pas spontanément.

LE PRÉSIDENT :

2815 Bien, si vous spontanément n'en voyez pas, je pense que ça va me donner l'occasion de mettre fin à cette deuxième partie d'audience sur l'avant-projet de *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*.

2820 Je vous remercie de vous être déplacés. Je vous remercie de votre courtoisie. Je m'en voudrais de passer sous silence le travail de mes collègues, ainsi que, bien sûr, nos valeureux préposés à l'enregistrement, aussi bien madame Maisonneuve qui assure la transcription et monsieur Richard Bergeron.

2825 Et, bien sûr, la qualité des mémoires, ça, c'est ma collègue qui vient me rappeler à quel point on a été heureux de recevoir des mémoires bien préparés, bien fouillés, qui vont nous aider, bien sûr, à préparer notre rapport qui devrait être déposé d'ici la dernière semaine de mai. Je vous remercie. Bonne soirée à tous.

2830 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2835

LISE MAISONNEUVE, s.o.